N. 9

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Séance plénière du mercredi 13 décembre 1989

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

Pages

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1989 265

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990 265

BUDGET DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990 265

BUDGET MODIFIE DE L'AGGLOMERATION 1989 265

PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 1990 A VALOIR SUR LE BUDGET DE L'AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE 1990 265

INTERPELLATION JOINTE:

— De Mme Nagy à M. Gosuin, Secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement concernant la protection du patrimoine bâti et des sites des casernes 265

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

Plenaire vergadering van woensdag 13 december 1989

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

Blz.

MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1989 265

MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990 265

UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990 265

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE 1989 265

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE OPENING VAN VOORLOPIGE KREDIETEN VOOR DE MAANDEN JANUARI, FEBRUARI EN MAART 1990 DIE IN MINDERING KOMEN VAN DE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE VOOR HET DIENSTJAAR 1990 265

BIJGEVOEGDE INTERPELLATIE:

— Van mevrouw Nagy tot de heer Gosuin, Staatssecretaris toegevoegd aan de Minister voor Huisvesting betreffende de bescherming van het bebouwde patrimonium en de domeinen van de kazernes 265

Pages

Reprise de la discussion générale conjointe. — *Orateurs:* **MM. Garcia, Cools, Mmes Nagy, Jacobs, MM. Lemaire, De Decker, Mme Creyf, M. Huygens, Mme Huytebroeck, MM. De Bie, Draps, Mme Schoenmaekers, M. Harmel** 265

PRESIDENCE DE
M. POULLET, PRESIDENT

Blz.

Hervatting van de toegevoegde algemene bespreking. — *Sprekers:* **de heren Garcia, Cools, de dames Nagy, Jacobs, de heren Lemaire, De Decker, mevrouw Creyf, de heer Huygens, mevrouw Huytebroeck, de heren De Bie, Draps, mevrouw Schoenmaekers, de heer Harmel** 265

VOORZITTERSCHAP VAN
DE HEER POULLET, VOORZITTER

La séance est ouverte à 14 h.

De vergadering wordt om 14 u geopend.

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1989

BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

BUDGET DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 1990

BUDGET MODIFIE DE L'AGGLOMERATION 1989

PROJET DE REGLEMENT OUVRANT DES CREDITS PROVISOIRES POUR LES MOIS DE JANVIER, FEVRIER ET MARS 1990 A VALOIR SUR LE BUDGET DE L'AGGLOMERATION POUR L'EXERCICE 1990

INTERPELLATION JOINTE:

— DE MME NAGY A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET DES SITES DES CASERNES

Reprise de la discussion générale conjointe

MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1989

MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 1990

GEWIJZIGDE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE 1989

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE OPENING VAN VOORLOPIGE KREDIETEN VOOR DE MAANDEN JANUARI, FEBRUARI EN MAART 1990 DIE IN MINDERING KOMEN VAN DE BEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE VOOR HET DIENSTJAAR 1990

BIJGEVOEGDE INTERPELLATIE:

— VAN MEVROUW NAGY TOT DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER VOOR HUISVESTING BETREFFENDE DE BESCHERMING VAN HET BEBOUWDE PATRIMONIUM EN DE DOMEINEN VAN DE KAZERNES

Hervatting van de toegevoegde algemene bespreking

De Voorzitter. — Wij hervatten de toegevoegde algemene bespreking.

De heer Garcia heeft het woord.

De heer Garcia *(op de tribune)*. — Mijnheer de Voorzitter, leden van de Executieve, collega's, tijdens de bespreking van de beleidsverklaring, nu ruim een maand geleden, heb ik een positief kritische maar stugge houding aangenomen ten opzichte van de voor de toekomst voorgestelde oplossingen voor Brussel. Het was een belangrijk en hoogstaand debat met een sterke argumentering. Vandaag is dit anders. Het komt mij voor dat de oppositie kritiek formuleert omdat men nu eenmaal tot de oppositie behoort. Ik weet dat *the role of the opposition is to oppose*. Maar dan moet de kritiek toch met argumentatie zijn gestaafd.

De standpunten van de oppositie kan ik in vier punten resumeren. De financieringswet is volgens hen niet goed. Maar niemand in de zaal heeft ooit beweerd dat de financieringswet ideaal was. De gewestvorming, waarvan de financieringswet een gevolg is, werd door zowel het noorden als het zuiden van België gevraagd. Geen enkele Brusselse partij, noch Nederlandstalig, noch Franstalig, zou betere resultaten in de financieringswet hebben geboekt. Dit is te wijten aan het op dit ogenblik relatief kleine gewicht van Brussel in een sterk gefederaliseerd land. Dat kan men echter niet deze Executieve aanwrijven.

Men sprak zeer uitgebreid over de agglomeratie en de door haar veroorzaakte schuldenberg, alsof men dat ook de Executieve ten kwade kan duiden. Wij moeten ter zake eerlijk blijven. De agglomeratie heeft niet goed gewerkt als gevolg van twee politieke factoren. Vooreerst heeft het fameuze Rassemblement Bruxellois op een bepaald ogenblik een politieke stunt uitgehaald waardoor zij zich de medewerking van alle Vlamingen voor de latere jaren heeft ontzegd. De tweede oorzaak bestaat erin dat een paar jaar nadien alle andere Franstalige Brusselse partijen krom gingen liggen voor de agglomeratie om te verhinderen dat één Franstalige partij, die op dat ogenblik veel zetels had, ooit een absolute meerderheid zou kunnen vormen. Alle partijen hebben dus hun medewerking aan de agglomeratie onderhands opgegeven. De slechte werking van de agglomeratie heeft een hoge schuldenberg veroorzaakt. Dit kan men evenmin de Executieve aanwrijven.

De oppositie is trouwens niet origineel wanneer zij het spookbeeld van de schuldenspiraal oproept. Dat is een spookbeeld van ons allemaal. Daarom precies doet de Executieve een geweldige inspanning om de schulden uit het verleden zoveel mogelijk terug te betalen om een ophoping van de schulden in de toekomst te verhinderen. Eerder dan een verwijt aan de Executieve te richten, moet men haar feliciteren.

Men werpt op dat er voor bepaalde departementen te weinig kredieten werden ingeschreven. Dit is uiteraard het gevolg van de terugbetaling van de schulden uit het verleden. Trouwens, het is onjuist om erop te wijzen dat dit noodzakelijkerwijze negatief voor de toekomst zou zijn.

Fundamenteler is de vraag of deze begroting in haar globaliteit beantwoordt aan de beleidsverklaring die wij hebben goedgekeurd. Zal de begroting de aanzet worden van een nieuwe politiek van Brusselaars voor Brusselaars? Gaat hierdoor een politiek van start die, in tegenstelling tot het verleden toen Brussel grotendeels door niet-Brusselaars werd bestuurd, uitsluitend door Brusselaars wordt gevoerd? Zal dit beleid ertoe kunnen leiden dat de door ons voorgehouden doelstellingen in de komende jaren worden gerealiseerd, met name het «bewaren» van de Brusselse actieve bevolking door de inschakeling van de nodige modaliteiten, onder andere van stadsver-

nieuwing, economie, tewerkstelling, openbare dienstverlening, veiligheid, gezondheid en het milieu? Dat zijn de hamvragen.

Deze begroting is — omdat het niet anders kan — een overgangsbegroting. Het is de overgang van een periode waarin Brusselaars zeer weinig of niets hadden te zeggen, naar een periode waarin zij het beleid in eigen handen nemen.

De Executieve levert een zeer zware inspanning om de schulden van het verleden in de diverse sectoren zoveel en zo vlug mogelijk af te betalen. Zo is er de aflossing van 4,5 miljard schuld in de sociale woningbouw. Door deze handelwijze worden gunstige omstandigheden gecreëerd waardoor in de volgende jaren opnieuw kan worden gedacht aan nieuwbouw en vernieuwbouw van sociale woningen. Uiteraard is het onvermijdelijke gevolg dat de beschikbare kredieten om onmiddellijk in allerhande domeinen in te schakelen, worden verminderd. Nochtans kan dit niet als een negatieve factor worden beschouwd.

Ik vestig de aandacht op een geheel van maatregelen, waarvan de uitvoering reeds enkele maanden geleden werd gestart en die nog gedurende enkele jaren zullen gelden, die erin bestaan de uitgavenposten zo consequent mogelijk te besteden in verhouding tot de resultaten. Meerdere acties ter zake zijn bekend. Deze maatregelen zijn niet uitdrukkelijk in cijfers vertaalbaar, maar blijven toch van het hoogste belang in het kader van een discussie over een begroting.

Zo wordt er met de nationale regering, de Gewesten en Gemeenschappen onderhandeld in verband met de MIVB. Ik ben er van overtuigd dat de verantwoordelijke Minister gebruik maakt van de door de institutionele wetgever toegekende mogelijkheden om het net van de MIVB in Brussel, als gewest, maar ook als hoofdstedelijk gebied met een internationale taak, te herwaarderen. Dit kan in de begroting worden vertaald door de stappen ondernomen inzake de ontwikkeling van nieuwe wijken waarbij noodzakelijkerwijze moet worden gedacht aan nieuwe tramverbindingen.

Hetzelfde geldt voor de buurtspoorwegen. Hoewel de buurtspoorwegen Brussel aandoen, wat toch kosten met zich meebrengt, hebben wij geen enkele inspraak ter zake. Indien ter zake maatregelen worden genomen die financieel gunstige gevolgen hebben voor Brussel, dan voert men een begrotingspolitiek, niettegenstaande dit vandaag nog niet in cijfers kan worden uitgedrukt.

Het economische leven in Brussel wijst erop dat de beroepsopleiding, die een bevoegdheid is van de Gemeenschappen, heel wat onvolkomenheden vertoont. De onderhandelingen die ter zake tussen het Gewest en de Gemeenschappen worden gevoerd, zullen wellicht een budgettaire weerslag hebben omdat de middelen in die sector efficiënter zullen worden aangewend.

Er wordt eveneens onderhandeld over het ter beschikking stellen van op dit ogenblik ongebruikte gebouwen en terreinen, in het bezit van nationale instellingen, waardoor de nodige ruimte vrijkomt. Zo zullen wij, zonder veel uitgaven, een economische expansie-politiek en een territoriaal beleid kunnen voeren. Als voorbeeld geef ik de Prins Albertkazerne.

De Executieve levert inspanningen om de aan de ondernemingen toegekende hulp zodanig te organiseren dat zij met de meest gunstige aanbreng bij de regionale economie worden bevoordeligd. Een voorbeeld zijn de technologische transfers tussen de wetenschappelijke onderzoekcentra en de regionale economie, de industriële renovatie en de handelsrenovatie in het kader van de algemene stadsrenovatie en de aanmoediging van investeringen.

De initiatieven om de expansiesteun aan bedrijven afhankelijk te maken van verfraaiing en vernieuwing en het bewoonbaar maken van een bovenverdieping, zullen op termijn begrotingseffect hebben. Vandaag kan dit in de begroting nog niet worden berekend omdat het om een overgangsbegroting gaat. Toch moeten deze punten vandaag worden besproken omdat zij de fundamentele politiek van de Executieve uitmaken waarvoor deze laatste reeds aansprakelijk kan worden gesteld.

Een groot aantal initiatieven betreffen het gewestelijk ontwikkelingsplan, dat de aanzet geeft tot een grondbeleid gebaseerd op de oprichting van de gronddatabank en de verscherpte controle op inbreuken inzake stedebouw, het algemeen bouwreglement, de bevordering van de groenruimten, de reglementering van de publiciteit en de harmonisering van de stadsmobiliën. Al deze initiatieven moeten in aanmerking worden genomen.

Collega's, met zeer veel genoegen heb ik vannacht in de Commissie voor de Justitie van de Senaat het ontwerp van wet goedgekeurd op de bescherming van de gezinswoning. Dit initiatief heeft tot doel het bewaren van de bevolking binnen Brussel en het tegengaan van de speculatie. Ik moest nochtans vaststellen dat de partijen die de Executieve vandaag aanvallen omdat zij bepaalde voorzieningen in de begroting niet heeft ingeschreven, er geen rekening mee houden dat het een overgangsbegroting betreft. Daarenboven hebben deze partijen het ontwerp van wet tot bescherming van de gezinswoning niet goedgekeurd. Hun argumentatie vandaag vertoont tegenstrijdigheden en is niet afdoende gestoffeerd om de initiatieven van de Executieve op budgettair vlak of de parallelle maatregelen die bij de begroting worden getroffen, af te wijzen.

Tenslotte vraag ik de bijzondere aandacht voor het industrieel wetenschappelijk onderzoek. Het moet als een fundamentele pijler van het industrieel expansiebeleid worden beschouwd. Een doeltreffend beleid gericht op het ondersteunen van het industrieel wetenschappelijk onderzoek moet een gunstig klimaat creëren waarin, op initiatief van het bedrijfsleven, nieuwe technologische ontwikkelingen zich beter kunnen ontplooien. Het industrieel weefsel in het Brussels hoofdstedelijk gebied heeft nood aan dit gunstig klimaat. Hoewel de begroting voor het wetenschappelijk onderzoek in 1990 nog steeds slechts 1,7 procent van de globale uitgavenbegroting bedraagt, is dit toch een significante stijging ten opzichte van 1989, met name van 63 procent. De stijging op zichzelf is belangrijk, hoewel dit gegeven relatief blijft. Het is duidelijk dat in de globale context inspanningen voor de toekomst moeten worden gedaan om op dit stuk een systematische optrekking van de kredieten in de komende jaren te voorzien. Het industrieel wetenschappelijk onderzoek, dat zo belangrijk is voor ons Hoofdstedelijk gewest, moet worden aangemoedigd.

De SP kan de door de Executieve voorgestelde budgettaire maatregelen — waarbij de terugbetaling van de schulden uit het verleden wordt vooropgesteld om een zuivere toestand te creëren —, de voorzichtige engagementen van de Executieve voor de toekomst — zij pint zich niet vast op omvangrijke geldpakketten — en het geheel van parallelle maatregelen om de begroting te ondersteunen en de kredieten in nominale termen meer rendabel aan te wenden in de toekomst volledig onderschrijven. De SP zal bijgevolg de begroting goedkeuren. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, messieurs les membres de l'Exécutif, chers Collègues, en guise d'introduction à mon intervention, je voudrais aborder brièvement trois points déjà

évoqués par mon collègue Eric André en ce qui concerne l'organisation des travaux en commission des Finances de notre Conseil régional.

Le groupe PRL regrette — cela a d'ailleurs provoqué l'incident dont M. Harmel a fait mention dans son rapport — le fait que l'on ait dû entamer un débat en commission sans disposer préalablement de tous les documents nécessaires, les quelques documents que nous avons reçus étant, en outre, parfois incomplets ou présentés sous une forme qui en rendait la compréhension difficile: des photocopies sur lesquelles figurent des chiffres manuscrits, corrigés à la main.

C'est ainsi que nous avons dû mener l'entièreté du débat général sur le budget des voies et moyens et sur le budget des dépenses de la Région sans même disposer du titre IV du budget des dépenses de 1990, titre qui concerne pourtant un flux financier d'environ 20 milliards, alors que le budget sur la base duquel nous travaillons est de 35 milliards pour les dépenses et de 30 milliards pour les recettes.

Le groupe PRL regrette également l'absence de dépôt du budget 1990 de l'Agglomération, qui aurait dû être disponible en même temps que le budget de la Région bruxelloise. En effet, tous les transferts — cela a déjà été dit — sont possibles entre ces deux budgets. Si l'on voulait avoir une idée exacte du solde net à financer des deux institutions, il était utile que nous menions un débat sur ces deux projets en même temps.

Nous avons dû constater aussi que le budget dont nous discutons aujourd'hui n'a pas été déposé conformément à la loi du 28 juin 1989 modifiant la loi du 28 juin 1963 sur la comptabilité de l'Etat, qui prévoit le dépot simultané d'un ensemble de documents: budget des voies et moyens de la Région, exposé général, budget général des dépenses, ce dernier devant être présenté sous forme d'un budget par programme. M. le Ministre Chabert nous a annoncé que ce serait le cas l'année prochaine, ce dont nous nous réjouissons.

Le PRL collaborera, en commission, de manière constructive à la mise en route de ce budget par programme. Néanmoins, nous constatons que la Région flamande, la Région wallonne et même la Communauté germanophone ont, cette année-ci, présenté leur budget 1990 sous forme d'un budget par programme. Je n'ai pas encore eu le temps de consulter le budget de la Communauté française.

Il est dommage que le budget régional n'ait pas été présenté dès cette année sous la forme d'un tel budget par programme. Les explications qui nous ont été données à cet égard ne nous ont pas convaincus. Il ne s'agit pas simplement d'une remarque de procédure ou de technique comptable. Un tel budget a comme avantage de permettre de disposer d'une contrepartie physique au programme des dépenses dont on sollicite les crédits.

Je voudrais formuler une autre remarque — motif supplémentaire d'inquiétude — relative à l'absence d'un plan pluriannuel donnant l'évolution jusqu'à la fin de la période transitoire du financement des Communautés et des Régions, des recettes et des dépenses totales de notre Région. La section «Besoins de financement» du conseil supérieur des Finances, par exemple, a demandé un tel plan dans son avis du 14 juillet 1989. La Région wallonne, quant à elle, a fourni l'effort d'établir un plan pluriannuel. En ce qui nous concerne, nous n'avons pas reçu de scénario de financement de ce type.

A ce sujet, je voudrais vous lire un passage de l'avis auquel je viens de faire allusion: «La section est d'avis que, pour pouvoir évaluer les besoins de financement des Communautés et des Régions, il faut que soient connus, à partir de 1990, non seulement le budget annuel mais aussi un plan pluriannuel, dans lequel l'évolution dans le temps des dépenses et des ressources soit précisée. C'est seulement dans le cadre d'un tel plan pluriannuel qu'un écart par rapport au déficit naturel peut être apprécié et que la contribution globale des Communautés et des Régions à une meilleure gestion des finances publiques peut être évaluée.»

Dans le cadre d'un budget comme le nôtre, il est fondamental de savoir dans quelle direction nous allons en ce qui concerne l'effet «boule de neige» et le niveau d'endettement par rapport aux recettes de la Région. Certes, suite aux questions posées en commission, des scénarios partiels nous ont été fournis. Néanmoins, ils ne permettent pas d'appréhender l'évolution réelle de nos finances régionales au cours des dix prochaines années. Encore une fois, le Ministre Chabert s'est dit convaincu de la nécessité d'un tel type d'exercice qu'il a d'ailleurs prévu pour l'an prochain. Là aussi, de même que pour le budget par programme, nous aurions préféré qu'il intervienne dès le présent budget.

La véritable critique formulée par les libéraux à l'égard de ce budget réside dans le fait qu'il est trop laxiste au niveau des dépenses. Partant, il conduira notre Région vers un endettement excessif qui, lui-même, engendrera un effet boule de neige qu'il sera impossible d'arrêter avant l'an 2000.

Pour comprendre combien est pernicieuse la politique suivie par l'Exécutif, il faut en connaître les hypothèses de base. La permière hypothèse consiste en une croissance zéro, en termes réels, des dépenses prévues jusqu'en 1999. Cet objectif sera bien difficile à réaliser. En effet, comment va-t-on, d'ici là, refuser toutes les nouvelles dépenses? La seconde hypothèse repose sur un alignement du solde net à financer de la Région sur la notion de déficit naturel. La notion de déficit naturel correspond, en fait, selon la loi de financement des Communautés et des Régions du 16 janvier 1989, à la différence entre les compétences et les moyens financiers transférés aux Régions par la réforme de l'Etat et ladite loi. Il existe donc une différence entre les compétences qui nous ont été transférées et les moyens financiers que nous avons reçus. Selon certains, la situation engendrée par ce déficit ne serait pas grave puisque ce dernier nous sera remboursé par l'Etat central. Il faut cependant souligner que ce remboursement ne sera pas intégral car il sera effectué de manière étalée dans le temps — une dizaine d'années. Ce seul fait crée un endettement régional nouveau, supplémentaire à l'héritage du passé. C'est la raison pour laquelle la Région wallonne — pourtant également présidée par un Ministre socialiste — a voulu aligner son déficit à un niveau de 7 milliards en dessous du déficit naturel. Si la Région bruxelloise avait suivi une telle politique budgétaire, ses dépenses auraient dû être réduites de 1 milliard 400 millions. Sans aller aussi loin que la Région wallonne, dont la situation est assez similaire à la nôtre sur le plan des moyens financiers qui lui sont transférés dans le cadre de la réforme de l'Etat, nous aurions pu pratiquer une compression des dépenses de 2 p.c. Cela signifierait 700 millions de francs sur 35 milliards de dépenses totales. Une telle politique, pratiquée dès à présent et poursuivie au cours des années à venir, aurait permis de rompre beaucoup plus tôt l'effet boule de neige des charges d'intérêts de la dette publique. Cet arrêt aurait pu intervenir aux environs de 1995. Dès lors, à partir de 1996, la reprise d'une croissance des dépenses de notre Région aurait été possible. Par ailleurs, en fin de processus, le niveau d'endettement par rapport aux recettes aurait été beaucoup plus raisonnable que celui que nous connaîtrons d'ici quelques années.

Lors des débats en commission du Budget, notre intention n'était pas de nous limiter uniquement à des déclarations faciles, telles que la suggestion de la réduction des dépenses de 2 p.c. par exemple. Nous avons également voulu proposer

une méthode de travail budgétaire permettant d'atteindre cet objectif. Le Ministre Chabert nous a annoncé qu'il appliquerait cette méthode budgétaire dès l'an prochain. Cette méthode budgétaire, le *zero base budgeting* — en français la remise à zéro du budget —, consiste à classer les différents programmes de dépenses par ordre de priorité. Dans chaque programme, trois niveaux de dépenses sont déterminés: le niveau A est en général plus que suffisant pour faire face aux dépenses envisagées; le niveau B est un niveau normal; le niveau C est le niveau minimal en dessous duquel les crédits accordés ne doivent pas descendre. En effet, très souvent, des crédits sont accordés de manière insuffisante; l'objectif poursuivi ne peut, par conséquent, pas être réalisé. Dans ce cas, il vaut mieux n'accorder aucun crédit et faire un choix entre les différents programmes.

Le plus grand groupe de distribution en Belgique a appliqué une telle méthode budgétaire. Elle a permis de réduire de 30 p.c., au cours d'une période de six mois, les dépenses de fonctionnement. Cette méthode est quotidiennement pratiquée par les grandes sociétés multinationales, américaines.

Je me réjouis de l'intention du Ministre Chabert d'appliquer cette procédure de rigueur budgétaire à la Région bruxelloise. Je regrette toutefois qu'on ne l'ait pas fait immédiatement. L'Exécutif est en place depuis cent cinquante jours; la période de grâce de cent jours communément admise est donc largement dépassée.

En ce qui concerne les dépenses et en dehors de l'application d'une méthode budgétaire nouvelle, on aurait évidemment pu diminuer linéairement tous les crédits de 2 p.c. C'est une mauvaise façon de travailler qui conduit à une répartition inadéquate des crédits: certains postes qui bénéficiaient de crédits excédentaires continuent à être abondamment pourvus alors qu'il manque les crédits minimum nécessaires à d'autres postes budgétaires.

Si l'on parle de réduire les dépenses, le courage politique impose de dire dans quels secteurs cela peut être fait. Le PRL a réfléchi à ce problème. Nous avons d'ailleurs concrétisé nos propositions par bon nombre d'amendements qui vous seront distribués en fin d'après-midi, amendements qui visent à réduire les crédits d'un ensemble de postes du budget. Ces réductions de crédits s'effectuent dans trois secteurs. Tout d'abord — noblesse oblige — les dépenses des cabinets ministériels qui s'élèvent globalement à plus de 500 millions de francs. Je rassure les membres de l'Exécutif: nous n'avons pas proposé de réduire leurs traitements. Certes, nous pensons qu'ils sont trop nombreux — c'est la conséquence de la loi de réforme de l'Etat — mais nous trouvons également normal que les hommes politiques, responsables de la gestion publique, bénéficient d'une rémunération convenable et suffisante qui leur permette d'éviter le cumul des mandats que nous avons dénoncé. Par contre, nous avons proposé de réduire, en général de 20 p.c., les crédits relatifs aux dépenses de fonctionnement et de personnel des cabinets ministériels. Nous pensons, en effet, que le personnel est pléthorique. Pour certains Ministres, nous proposons également une réduction des dépenses patrimoniales.

J'en viens à un deuxième secteur où des économies peuvent être réalisées: les études. Je me suis amusé à additionner les postes budgétaires qui y sont relatifs; le total est de 264,5 millions de francs. Par le passé, de nombreuses critiques ont été formulées à l'égard des études à charge du budget régional. Je ne voudrais pas employer le mot «bidon» à l'égard de toutes les études, mais chacun s'accorde à dire que certaines d'entre elles ont eu une utilité marginale. Nous estimons que le budget qui nous est proposé prévoit certaines études nécessaires et indispensables, notamment dans un certain nombre de domaines techniques. Dans d'autres cas, une compression des dépenses, que nous avons estimée à 20 p.c., pourrait être consentie.

La politique extérieure constitue un autre secteur où nous nous interrogeons sur les crédits qui nous sont demandés.

A mes yeux, il ne convient pas de porter atteinte aux crédits prévus pour l'Office belge du commerce extérieur. Toutefois, les autres postes budgétaires de ce secteur augmentent de façon très importante.

De plus, ils se situent dans des articles 01.01 ou 01.02, c'est-à-dire dans des crédits non répartis économiquement.

Le PRL est attaché à l'image internationale de Bruxelles et à son rôle de capitale de l'Europe. Notre chef de groupe, M. De Decker, reviendra tout à l'heure sur ce point. Je me demande toutefois si les crédits prévus à cet égard ne sont pas excessifs.

J'en viens au quatrième et dernier secteur où se situe l'essentiel des possibilités d'économies. Il s'agit du secteur du logement, de l'aménagement du territoire et de la rénovation urbaine; M. le secrétaire d'Etat Gosuin est donc particulièrement concerné.

Si l'on considère les deux sections du budget relatives à l'aménagement du territoire et au logement, — je ne vous citerai pas les chiffres que vous connaissez autant, si pas mieux que moi — on constate que des crédits d'ordonnancement ou des crédits non dissociés ont été inscrits en 1989, aux Titres I et II du budget, pour 3 906,9 millions.

En 1990, les crédits budgétaires inscrits s'élèvent à 5 005,5 millions ce qui représente une progression de 28 p.c., plus importante que la moyenne des progressions des crédits inscrits au budget. Mais en réalité, la progression des dépenses pour le logement et l'aménagement du territoire est bien plus considérable. En effet, pour se rendre compte de l'évolution de ces crédits, il faut examiner le Titre IV et les fonds au budget. Si on compare les chiffres donnés dans le budget 1989 pour le solde des fonds au 1er janvier 1989 avec les chiffres donnés dans le budget 1990 pour le solde au 1er janvier 1990, on constate une augmentation de 601,4 millions du solde des fonds en 1989. Cela signifie que si l'on déduit ce montant des crédits budgétaires, l'effort réel en matière de logement et d'aménagement du territoire a été de 3 milliards 305,5 millions en 1989.

En 1990, non seulement on compte utiliser l'entièreté des 5 milliards de nouveaux crédits budgétaires, mais on va également vider l'entièreté des soldes qui s'élèvent à 1 milliard 963,4 millions soit 6 milliards 968,4 millions au total. Nous assistons donc en fait, pour les montants réellement disponibles pour des dépenses, à plus qu'un doublement en 1990. J'ignore comment l'Exécutif arrivera à dépenser tout cet argent en 1990. On aurait pu procéder à certaines réductions de dépenses, par exemple pour atteindre notre objectif global de 700 millions, puisqu'on prévoit environ 50 millions pour les études et 100 millions pour les cabinets, on aurait pu réduire de 550 millions. Je ne compte pas entrer dans le détail des différents postes budgétaires que nous mettons en cause, mais je voudrais en citer deux qui sont importants. Il s'agit tout d'abord de la régie foncière pour la création de laquelle on propose un crédit de 100 millions.

Le PRL estime qu'il n'est pas utile de créer cette régie qui fera double emploi avec la Société de développement régional de Bruxelles qui pourrait assumer seule l'ensemble des missions. De plus, chacun connaît l'expérience de la défunte Régie foncière de l'agglomération de Bruxelles, dont la gestion et l'utilité ont maintes fois été critiquées.

Il s'agit ensuite de l'article 61.01 de la section 36 du budget consacré au logement. Cet article sert à alimenter le fonds destiné à la création des réserves foncières pour la construction et la réalisation de logements sociaux. En 1989, 700 millions de crédits budgétaires avaient été inscrits à cet article et le solde du fonds avait été utilisé à concurrence de 23 millions, ce qui représente un effort total de 723 millions. Quelles sont les propositions pour 1990? Tout d'abord on prévoit des crédits d'alimentation d'un milliard et on propose d'épuiser l'entièreté du solde des fonds soit 1 milliard 137,5 millions. Au total 2 milliards 137,5 millions sont prévus pour le poste logement social. Nous proposons de réduire les crédits d'alimentation de 300 millions, ce qui permettrait d'augmenter encore l'effort de manière considérable pour passer de 723 millions en 1989 à 1 milliard 837,5 millions en 1990. Les libéraux ne sont pas opposés à la réalisation de logements sociaux mais pensent qu'il faut observer certaines limites de crédibilité budgétaire. Ils sont également inquiets d'une politique que l'Exécutif semble amorcer en décourageant un certain nombre d'initiatives privées. Que ce soit à l'hôpital militaire d'Ixelles ou dans les casernes, il existe des projets privés de construction de logements. Je dis bien de logements et non de bureaux. Or, on s'oppose à ces projets en créant des difficultés en commission de concertation, prétextant qu'il ne s'agirait pas de logements modestes ou sociaux. Mais si nous voulons faire revenir des contribuables à Bruxelles — c'est une procédure essentielle ne fût-ce qu'au niveau des finances régionales — il faut leur offrir des possibilités de logement et ne pas décourager les initiatives privées. En effet, ces dernières concourent non seulement à faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat central, notamment par le rachat à 12 000 francs le m^2 des terrains des casernes, mais également — comme je viens de le dire — à renforcer les caisses régionales par les contributions à l'impôt des personnes physiques.

Je suis aussi inquiet de tous les bruits qui circulent au niveau du logement social. On nous parle de constructions à 22 000 francs le m^2. J'ignore comment ces constructions vont être réalisées et quelle sera la qualité des logements construits. Ou plutôt, je le sais trop bien, d'après l'expérience faite en Région wallonne à l'époque des crédits parallèles pour Zeebruge. Des logements sociaux à très bon marché ont été construits et, quatre ou cinq ans après, on était confronté à des dépenses d'isolation thermique et de chauffage considérables ainsi qu'au problème de logements tombant en ruine. Là également, on leurre l'opinion publique en faisant croire que le tout social va être pour demain.

Le manque d'assainissement budgétaire est d'autant plus regrettable que le budget de 1990 — le Ministre Chabert lui-même le reconnaît dans la note distribuée en commission — est exceptionnel à différents égards. En effet, nous allons disposer en 1990 d'un certain nombre de boni. Nous ne serons frappés de l'intervention de solidarité qui est défavorable à Bruxelles qu'à partir de 1991. Par ailleurs, nous bénéficions d'une situation exceptionnelle au niveau des recettes fiscales. Le budget de 1990 — cela a encore été «inflaté» dans les dernières modifications qui viennent de nous être remises — prévoit 8,170 milliards de recettes fiscales contre 6,780 milliards en 1989. Mais cette progression des recettes fiscales provient essentiellement d'une hausse importante dans les droits d'enregistrement, le précompte immobilier et les droits de succession, c'est-à-dire toutes les recettes fiscales influencées par le boom immobilier actuellement à Bruxelles. Mais si justement la politique de l'Exécutif réussit, qui consiste à vouloir enrayer cette hausse de l'immobilier, cela aura un impact sur nos recettes fiscales. Une raison de plus d'être modérés dans nos dépenses parce que nous n'aurons pas nécessairement à l'avenir toujours les mêmes recettes fiscales dont nous jouissons aujourd'hui. De plus, si l'on se fie à certaines études — je pense notamment à l'étude du Conseil économique régional du Brabant qui a analysé l'évolution des recettes fiscales durant ces dix dernières années — et si l'on les extrapole, on peut s'attendre à une diminution de 15 à 20 p.c. des recettes IPP au cours des dix prochaines années à Bruxelles. Cela aura nécessairement un impact douloureux sur notre budget régional. Il ne faut pas croire qu'un *trends* aussi fondamental, qui existe depuis 15 ou 20 ans à Bruxelles, va se renverser quelle que soit la politique de l'Exécutif en un an ou deux. Lorsqu'on analyse les causes de la fuite de la population de Bruxelles, notamment à revenus élevés, on s'aperçoit qu'il s'agit notamment de motifs fiscaux. La part des impôts communaux, agglomération incluse, dans l'IPP est en effet passé de 5,3 p.c. en 1977 à 6,3 p.c. pour l'ensemble du royaume. Mais à Bruxelles, elle est passée de 5,2 p.c. à 7,2 p.c. Cela signifie que la fiscalité locale à Bruxelles est en moyenne plus importante qu'en Flandre et en Wallonie. C'est un facteur supplémentaire de désurbanisation dont l'impact financier est, dans tout pays normal, neutralisé par l'extension de proche en proche de la ville. En Belgique, rien que d'y penser — carcan oblige! — on est taxé d'enfreindre un tabou, celui des 19 communes.

En fait, lorsqu'on analyse les articles de la loi budgétaire — les fonds en Titre IV — on se rend compte que le budget proposé est une véritable bombe à retardement. Que constate-t-on? Des autorisations d'engagements nouveaux en 1990 pour le logement — article 18 de la loi budgétaire —, d'un montant de 2 milliards, pour la Société nationale ou la Société régionale du logement. J'ai déjà expliqué comment on allait vider réellement les fonds en matière de logement en 1990.

Cela signifie que si, en 1991, on veut pratiquer la même politique de dépenses, il faudra une explosion des crédits budgétaires.

Ce qui est vrai pour le logement l'est aussi pour l'expansion économique. Que constatons-nous? Au 1er janvier 1990, les soldes des fonds destinés à financer l'expansion économique régionale s'élèveront à 959 millions de francs. Ces soldes seront ramenés au 31 décembre 1990 — ce sont les chiffres de l'Exécutif — 116,4 millions de francs. Autrement dit, on vide les soldes des Fonds d'expansion économique de 842,6 millions de francs. A dépenses constantes, il faudra, en 1991 une croissance considérable des budgets d'expansion économique. Par exemple, ces crédits s'élèvent à 1 milliard 947,6 millions de francs au budget 1990 pour la section 34 dont 1 milliard 65 millions pour l'application des lois d'expansion économique.

Pour maintenir les mêmes dépenses en 1991 il faudra que le Ministre Grijp obtienne une croissance de 43,2 p.c. de ces crédits, ce qui ne sera pas facile.

M. Stalport. — C'est le pouvoir de l'Exécutif, pas du Conseil.

M. Cools. — Mais c'est le Conseil qui vote le budget.

M. Stalport. — Dans la répartition des subventions des entreprises, il n'y a pas d'automaticité.

M. Cools. — Vous apportez donc de l'eau à mon moulin.

M. Stalport. — Tout cela a été bloqué en 1988.

M. Cools. — Les chiffres que j'ai donnés se rapportent aux dépenses qui figurent au budget. Il faudra donc une croissance à dépenses réelles, par rapport à ce que l'on fait actuellement, pour maintenir le même niveau de dépenses en

1991. Je le répète, il faudra une croissance de 43 p.c. sans tenir compte d'une résorption du retard de six mois à un an et demi de certains dossiers d'expansion économique. Pour résorber le retard, une croissance plus importante encore des crédits sera nécessaire. Le niveau des ordonnancements effectués en 1988 et au cours des huit premiers mois de 1989 le révèle.

Quelle est ma conviction? La sélectivité dont on nous parle constamment au niveau de la révision — dont vous êtes un grand partisan — des directives des lois d'expansion économique ne consistera pas à accorder moins à certaines entreprises et plus à d'autres, plus intensives au niveau de l'emploi, de la recherche appliquée ou en vertu d'autres critères. La sélectivité qui sera mise en œuvre va, pour des raisons budgétaires, concourir à ce que l'on donne moins, globalement, aux entreprises bruxelloises. C'est une orientation politique qui apparaît clairement à travers les chiffres du budget de la Région.

Un mot de la Société régionale d'investissement de Bruxelles. Dans la loi budgétaire, les moyens provenant du FRI — qui n'existe plus depuis le 1er janvier — seront transférés à un fonds créé au sein de la SRIB. Nous n'avons pas reçu de réponse précise quant à la date de transfert de ces fonds. Une fois de plus, nous avons eu droit au dénigrement des dirigeants de la société, à une critique injuste des résultats, compte tenu de ce qu'ils sont. J'ai retiré des débats que l'on attendait un changement de personnes — au niveau de leur couleur politique — pour agir dans cette institution publique.

En ce qui concerne la société de développement régionale de Bruxelles, on apprend tous les jours. On y trouve une direction générale pour l'expansion économique, une autre pour la rénovation urbaine, et deux Ministres de tutelle responsables, l'un pour l'expansion économique et l'autre pour la rénovation urbaine. Je croyais que tout ce qui couvrait la direction générale expansion économique dépendait du Ministre de tutelle *ad hoc* et la rénovation urbaine, c'est-à-dire les nouvelles compétences qui ont été transférées voici un an, du Ministre de l'Aménagement du territoire. C'était trop simple. La division est différente, conformément à ce qui a été expliqué en commission. Tout ce qui concerne les terrains au niveau de l'expansion économique relève quand même du Ministre de l'aménagement du territoire. Ceci par référence à la répartition par paquets prévue par la loi créant la Région bruxelloise en cas d'absence de consensus au sein de l'Exécutif pour la répartition des compétences entre ses membres.

Notre sentiment est que, étant donné que l'on n'a pas fait une répartition automatique des compétences mais qu'il y a eu accord entre les membres de l'Exécutif, il eût été préférable que tout ce qui concerne l'expansion économique, y compris ses aspects aménagement du territoire dépendent d'un même Ministre de tutelle.

Autre exemple qui concerne l'expansion économique: la rénovation des sites industriels désaffectés. Le problème n'est pas nouveau. Tous les Exécutifs, quelle que soit leur composition politique, même lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ont pratiqué ainsi.

La rénovation des sites industriels désaffectés dépend d'un troisième Ministre, M. Thys. C'est pourtant là une matière éminemment économique. Il aurait été souhaitable qu'elle soit rattachée au département de M. Picqué, en tant que Ministre de l'Aménagement, ou au département de M. Gryp, Ministre de l'Economie.

La nouveauté — c'est une innovation — c'est la recherche *scientifique* non économique. Un budget de 60 millions est prévu, avec deux secrétaires d'Etat responsables de sa gestion. MM. D'Hoogh et Anciaux doivent avoir des compétences et donc des matières à gérer, mais il nous aurait semblé plus clair et plus sain de regrouper tout ce qui était dépenses scientifiques auprès d'un seul et même Ministre, plutôt que de faire une distinction entre ce qui est la recherche économique appliquée et la recherche scientifique non économique. Il existe déjà des Ministres de la Recherche compétents au niveau national, au niveau régional. Plus personne ne s'y retrouve. Un peu d'unicité et de centralisation au niveau régional aurait été souhaitable en la matière.

Je dirai encore un mot, au niveau de l'agglomération de Bruxelles, d'une curiosité qui est le Service de la Coordination des Activités communales.

Je ne veux pas me priver du plaisir de vous lire la réponse de l'Exécutif qui est jointe au rapport concernant ce service: «Le Service de la Coordination des Activités communales comprend ce que l'on appelle la bourse de logements. Il s'agit d'un service regroupant des agents venant de différents services qui ont été dissous (dont l'ex-Régie d'Agglomération). La finalité de ce service n'est pas du tout démontrée, compte tenu du fait qu'il collecte des informations sur les possibilités de logement à Bruxelles. Il est dans l'intention de l'Exécutif de mettre fin à ce service dans les plus brefs délais car il fait double emploi avec les services de la Société régionale de Logement.» Je suis pleinement d'accord avec l'Exécutif dans ce domaine mais cela laisse rêveur quant à la gestion de l'Agglomération passée dont la majorité était d'ailleurs très semblable à celle de l'Exécutif actuel.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, et la problématique de la multiplicité des primes, prime à la construction, prime à la rénovation, etc., si j'ai bien compris, l'intention de l'Exécutif est de moduler ces primes en fonction des revenus de leurs bénéficiaires. Je crois personnellement que c'est une mauvaise politique. Pourquoi? En premier lieu parce que cela va causer de nombreux tracas et démarches administratives — enquête sur les revenus, etc. — avec toutes les possibilités de fraude que l'on peut imaginer. En second lieu parce que les objectifs que l'on poursuit en matière de rénovation urbaine ne seront pas remplis. Ou bien, on se trouve confronté à un certain nombre de personnes qui ont des revenus suffisants ou à peu près suffisants pour construire ou rénover et pour lesquels la prime est un incitant, ou bien, on est confronté à des personnes qui n'ont pas du tout — c'est souvent le cas quand on voit le montant des revenus fixés pour bénéficier de certaines primes — de revenus suffisants. Alors, avec ou sans prime, les réalisations ne se font pas.

Il me semble qu'une autre politique devrait être suivie. Il faut effectivement remettre en cause celle qui est menée aujourd'hui et qui conduit à un saupoudrage général sur tout le territoire de la Région de Bruxelles. On a déterminé un certain nombre de zones prioritaires de rénovation urbaine qui couvrent près d'un tiers du territoire de Bruxelles et dans lesquelles un supplément de prime est prévu. Pourquoi alors ne pas réserver les primes uniquement aux investissements dans ces zones? Cela n'est pas favorable à des communes comme la mienne, mais je crois que les choses seraient plus claires. Mais cela devrait se faire sans limite de revenus car, si une personne dont les revenus dépassent la limite veut rénover dans un quartier défavorisé, pourquoi pas? Cela créera un effet d'entraînement.

Pour conclure, monsieur le Président, chers collègues, notre sentiment à nous, PRL, est que le budget, comme je l'ai souligné tout à l'heure, est un budget laxiste. Je cite à peu près textuellement les paroles de M. Chabert en commission: «Il entre dans les intentions de l'Exécutif d'aller plus loin dans l'assainissement au cours des années prochaines.» Nous

aurions préféré que l'on commence tout de suite l'assainissement budgétaire. On peut comprendre, pour des raisons politique, qu'un Exécutif en fin de législature hésite à prendre un certain nombre de mesures d'économie budgétaire qui seraient difficiles à faire passer dans son électorat. Par contre, en début de législature, on attend du courage et des prises de position claires.

Le choix budgétaire auquel est confrontée la Région bruxelloise, c'est soit un effort d'assainissement plus important dans l'immédiat, et moins important globalement, notamment en raison de l'effet boule de neige des charges d'intérêt, soit un assainissement plus limité mais plus long et quantitativement plus important à terme. C'est le deuxième choix qui a été retenu par l'Exécutif. Nous le regrettons au niveau du PRL. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, la discussion du premier budget de la Région de Bruxelles-Capitale est un moment important pour notre Région. Il faut remarquer que c'est la première fois qu'une assemblée bruxelloise a la maîtrise du budget régional. Les options présentées dans la déclaration de l'Exécutif, que nous avions dénoncées comme étant un «catalogue de bonnes intentions», sont enfin chiffrées et nous pouvons constater que les recettes sont insuffisantes pour mener de front toutes les propositions présentées par l'Exécutif; que la charge des emprunts et des déficits aussi bien des communes, de l'Agglomération, de la STIB que de la SRLB pèsent sur le budget bruxellois de façon inéluctable; que contrairement à ce qui était dit en période électorale, l'environnement n'est pas une priorité et que face aux besoins urgents dans ce domaine, la Région se contente d'une politique timide; que les crédits consacrés au logement et à la rénovation urbaine sont renforcés mais sans objectif social; cette politique est plutôt destinée aux couches moyenne et moyenne supérieure de la population; qu'en matière de communications, les investissements se concentrent sur le métro et les travaux en sous-sol, continuant ainsi la politique menée par le ministère des Communications et des Travaux publics depuis vingt ans.

Les moyens financiers dont dispose la Région bruxelloise sont réglés par la loi de financement des Communautés et des Régions du 17 janvier 1989.

En 1990, les recettes escomptées bénéficient d'un conjoncture favorable; la phase transitoire implique des mécanismes correctifs prévus par la loi, mais à partir de 1991 le mécanisme de solidarité défavorable à Bruxelles entrera en vigueur.

Le phénomène de «dette naturelle» entraînée par le transfert de l'effort de financement de l'Etat central vers les Régions et les Communautés, développe à terme une dette régionale propre. La dette régionale s'élève à 13 458,7 millions de francs.

La hausse des prix de l'immobilier à Bruxelles a entraîné aussi une hausse des recettes pour cet exercice-ci. D'autre part, l'Exécutif a annoncé son intention de lutter contre la spéculation immobilière, mais, en tout état de cause, on peut supposer qu'après une période de surchauffe les prix vont se stabiliser; ce facteur favorable en 1990 risque donc de ne plus jouer pour les budgets suivants.

L'Exécutif reconnaît l'insuffisance des recettes provenant de la «mainmorte». Celle-ci est estimée à plus de 500 millions alors que la Région ne perçoit que 300 millions; Ecolo demande une discussion avec le Gouvernement pour réévaluer ce montant.

Le déficit des communes, la charge des emprunts qu'elles ont contractés ainsi que le déficit cumulé de l'Agglomération estimé à trois milliards et demi de francs, nous incitent également à proposer une gestion très prudente du budget. Cette attitude s'impose surtout en ce qui concerne des investissements dont l'utilité est tout à fait contestable mais qui, de plus, se révèlent être très coûteux à l'exploitation comme, par exemple, ceux consacrés aux travaux routiers et aux infrastructures souterraines en matière de communications.

J'ai proposé, au nom de mon groupe, à la commission des Finances d'inviter la Cour des comptes à participer aux travaux concernant le budget, comme cela se fait à la Communauté française et à la Région wallonne. Cette demande était justifiée par deux éléments:

1. Nous permettre une plus grande rigueur dans nos travaux parlementaires et une plus grande clarté sur les données qui nous étaient présentées. Ce sont là de bonnes conditions de fonctionnement de notre Assemblée. Le budget régional présentait un montant important de crédits débudgétisés. L'Exécutif persiste aussi à faire des reports de crédits dérogeant à la règle de l'annualité budgétaire. Ces deux éléments ne contribuent pas à la transparence des discussions et je pense que les observations de la Cour des comptes auraient pu contribuer à ce que les conseillers régionaux voient plus clair dans ce budget.

2. Etant donné que la Région bruxelloise est une institution nouvelle, il me paraissait important que, depuis le début, elle prenne de bonnes habitudes en matière de présentation de budget.

Comme la Commission a accepté le principe d'associer la Cour aux travaux dès l'année 1991, alors que j'aurais voulu avoir déjà un avis pour ce budget-ci, je propose que, dès que le premier feuilleton, en juin 1990, sera prêt, la Cour soit invitée à nos travaux.

Par ailleurs, la commission du Règlement devrait se réunir afin de réparer cette omission de notre règlement. Notre groupe y proposera un amendement visant à officialiser la consultation de la Cour en ce qui concerne le budget.

J'en arrive maintenant au budget des dépenses pour ce qui concerne le logement. Il s'agit manifestement de la priorité budgétaire de l'Exécutif et Ecolo s'en félicite: le montant global de ce secteur est en nette augmentation. Néanmoins, il ne nous semble pas que la meilleure manière de définir une politique du logement soit de cloisonner en développant le logement social pour les petits revenus, en réorientant l'action, reconnue par tout le monde, du Fonds du logement de la Ligue de Familles, vers les revenus moyens et en maintenant un système de primes aux particuliers destiné aux revenus moyens supérieurs. Ecolo demande le renforcement des aides locatives (ADILS) qui répondent à des besoins spécifiques des locataires à revenus modestes et propose de financer cette augmentation par la suppression de la prime à l'acquisition. Pour Ecolo la population la plus défavorisée ne doit pas être oubliée dans le cadre d'une politique du logement; elle représente dans certaines communes plus de 20 p.c. de la population.

En ce qui concerne les casernes sur le problème desquelles je reviendrai tout à l'heure, il serait intéressant d'élaborer un projet global qui les concerne. Les crédits augmentés de l'aménagement du territoire devraient prévoir la réalisation prioritaire de plans particuliers d'aménagement répondant à un programme de reconstruction et de repeuplement de la ville, de quartiers mixtes fonctionnellement et socialement respectant les éléments traditionnels de la structure urbaine.

En matière de travaux publics et de communications, l'Exécutif a annoncé, dans sa déclaration de politique générale, que la politique des investissements en matière d'infrastructure routière et métro serait revue en faveur de micro-investissements.

L'analyse des données budgétaires permet de se rendre compte qu'en la matière le Ministre Thys poursuit la politique menée par ses prédécesseurs Olivier et De Croo, mais avec des moyens réduits puisque nous ne sommes pas encore sortis de l'austérité budgétaire.

En matière de travaux publics, 660 millions sont destinés à l'entretien des routes et des installations électriques qui y sont liés. Pour Ecolo ces montants importants doivent mettre en garde l'Exécutif sur les coûts d'exploitation des ouvrages, même lorsque les investissements sont pris en charge par un autre budget; c'est au tunnel Cortenberg que je pense dans ce cas. Il est à noter que seulement 30 millions sont consacrés à l'entretien des trottoirs et des pistes cyclables régionales.

Les montants des crédits d'investissements routiers concernent essentiellement l'aménagement en surface des boulevards saccagés par la construction de tunnels, mais le budget donne peu d'information précise sur plus de 300 millions inscrits sous la rubrique «Divers décomptes», ainsi que sur la nature des travaux envisagés, par exemple sous la rubrique «interventions ponctuelles visant à améliorer la sécurité et la qualité des transports». Au total, un milliard de francs sont prévus pour les investissements routiers, auxquels viennent s'ajouter des crédits pour 400 millions, destinés à de nouveaux investissements électriques et électromécaniques.

Donc en ce qui concerne les réaménagements d'espaces publics tant annoncés, mise à part une partie du boulevard Léopold II, l'année 1990 sera une année de vaches maigres: seuls les navetteurs pourraient en bénéficier par la construction de parkings de dissuasion.

Quant aux Communications, les choix sont très clairs: ils visent à favoriser le métro et les travaux souterrains. Ainsi figure une garantie d'emprunt pour un montant de 2 104 millions, un programme global d'investissement destiné à permettre à la STIB de renouveler son matériel fixe et roulant; 1 057 millions sont prévus pour l'achat des voitures de métro, entièrement payées cette année. Sept cent nonante-cinq millions de francs peuvent être identifiés en faveur du réseau de bus et des trams, dont cinquante millions pour l'étude d'un prototype de tram moderne; alors que des modèles de tram moderne sont produits en France, en Allemagne et même en Belgique. En contrepartie aucune commande de tram n'est programmée en 1990.

En ce qui concerne les investissements de promotion du transport urbain, sur un montant de 1 750 millions, 50 millions seulement sont consacrés à la surface, alors qu'on retrouve un crédit de 400 millions destiné au génie civil d'un projet de mise en souterrain du tram rue Fonsny, projet qui a déjà été présenté en 1983 par le ministère des Communications.

En conclusion, comme du temps de M. De Croo, quasi tout le budget de travaux de la promotion du transport urbain est consacré au pré-métro et au métro.

Il y a deux ans déjà, du temps de l'Exécutif de Donnéa-Thys-Bascour, la SDRB s'est vu confier la mission de rénovation urbaine dans la foulée de la loi retirant à l'Agglomération de Bruxelles ses compétences en matière d'urbanisme et, par conséquent, supprimant sa Régie d'aménagement. Aujourd'hui, alors que la SDRB n'a pas encore commencé sa première opération de rénovation, la mise en place de nouvelles institutions est l'occasion de changer une fois de plus son fusil d'épaule. Peut-être songe-t-on de nouveau à «placer» des amis?

La SDRB va se voir remplacée dans sa mission par une nouvelle régie foncière à créer de toutes pièces. Pour Ecolo l'inefficacité de la SDRB s'explique aussi par le processus de nomination de son personnel issu dans sa majorité des cabinets ministériels.

Ecolo s'était opposé à l'époque à la suppression de la Régie d'Agglomération; c'est pourquoi nous soutenons la création de cette régie régionale, mais à deux conditions:

1° qu'elle prenne en main l'ensemble des opérations de rénovation, celles de la SDRB y compris;

2° que son personnel soit nommé dans le respect des procédures légales; le personnel de la SDRB régulièrement nommé, c'est-à-dire qui n'aura pas fait l'objet d'annulation suite aux actuels recours introduits au Conseil d'Etat, doit pouvoir y être transféré.

L'emploi est encore un poste qui augmente, de 1 750 à 2 084 millions. Malgré cette hausse, l'Exécutif n'accordera pas de dérogation générale en matière de contribution des employeurs des TCT, ces fameux 5 p.c. qui mettent en danger tant d'associations socio-culturelles. Des dérogations seront accordées au cas par cas, comme cela se passe déjà en Wallonie. On peut se demander selon quels critères et à concurrence de quels montants.

L'Exécutif n'a pas été en mesure de nous présenter un budget de l'Agglomération pour l'année 1990. Ecolo regrette cette situation parce que nous avons le sentiment qu'en nous présentant des budgets séparés, l'Exécutif a voulu nous faire croire à la bonne santé financière de la Région, alors que le budget de l'Agglomération présente un déficit d'environ 500 millions, lesquels viennent s'ajouter à la dette régionale.

A l'examen de ce budget, l'environnement n'apparaît pas comme une priorité, et cela contrairement à ce que l'Exécutif avait annoncé dans sa déclaration de politique générale. On trouve, je le reconnais volontiers, une augmentation des crédits destinés à l'épuration des eaux. Mais, s'il faut attendre plus de trente ans pour voir enfin ce problème résolu, convenons que c'est insuffisant.

En examinant attentivement les crédits prévus à la section 38 du budget destinés à la politique de l'environnement, il apparaît qu'ils sont insuffisants pour résoudre les problèmes posés. Il faut mener des politiques de prévention, d'information et de contrôle dans le domaine des déchets, tant ménagers qu'industriels ou hospitaliers. Pour mener cela à bien, la Région disposerait de deux instruments: l'administration des ressources naturelles aux effectifs réduits, de trois à onze personnes selon les sources et l'IBGE.

L'Exécutif n'a pas encore défini clairement les missions complémentaires qu'ils devront remplir. L'IBGE est cet organisme dont la mise en place est un exemple de politisation et de recrutement partisan, fait en toute hâte et dont l'activité, pendant les six mois qui se sont déroulés entre sa mise en place et aujourd'hui, a consisté à élaborer le statut de son personnel, à nommer son directeur et son directeur adjoint et, enfin, à s'installer au sein d'une grande tour de l'avenue Louise.

Le Secrétaire d'Etat nous a affirmé, pendant les travaux de commission, que cet institut allait enfin pouvoir fonctionner. En tant qu'écologistes, nous nous réjouirons le jour où nous verrons enfin la production de cet institut.

Un crédit de 11 millions est prévu à l'article 01-01 de la section 38. Il est destiné aux études juridiques visant à couler

les directives européennes en droit régional. C'est très bien car Bruxelles est en retard dans ce domaine. Mais ce crédit nous semble superflu parce que cette tâche doit être confiée à l'Institut de l'Environnement qui compte des juristes spécialisés en la matière. C'est une tâche à laquelle ils doivent s'atteler immédiatement sans que l'Exécutif doive recourir à des études extérieures.

Le budget de l'institut prévoit un poste de 7 millions pour le personnel contractuel qui, selon la réponse du secrétaire d'Etat en commission, doivent servir à payer le comptable et un informaticien non prévus au cadre. Pour le reste, je suppose qu'il s'agit de personnel scientifique, également non prévu au cadre, mais je ne dispose pas de plus de précisions à ce sujet.

Cet article doit être revu et une modification du cadre doit être opérée pour remplir ces missions permanentes au sein de l'administration.

J'ai demandé un programme justificatif du budget de l'institut qui n'a pas été communiqué à la commission. Ce programme justificatif me paraît d'autant plus utile que les crédits non utilisés en 1989 seront reportés en 1990.

Je terminerai sur ce sujet en demandant pour quelle raison des crédits ne sont pas prévus pour une nécessaire police de l'environnement. Cette mission serait-elle confiée à l'IBGE?

En conclusion, les secteurs de l'Aménagement du territoire et du Logement voient leurs crédits augmentés et cela nous semble positif. Il serait important cependant de prendre en considération un aspect plus social dans la réalisation de ces politiques. En matière de déplacements, travaux publics et communications ainsi qu'en matière d'emploi, une plus grande sélectivité des investissements serait nécessaire pour réorienter différemment les politiques dans ces domaines où l'Exécutif n'innove pas suffisamment.

Il existe par ailleurs des crédits dont la réduction nous semble obligatoire. Ce sont les crédits affectés aux relations extérieures qui couvrent, à notre sens, des dépenses de prestige dans le but de promouvoir une image de Bruxelles qui n'est pas celle de ses habitants. Un autre poste concerné est celui des dépenses des cabinets. En contrepartie, des efforts doivent être réalisés pour améliorer le fonctionnement des administrations. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Jacobs.

Mme Jacobs. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, je crois que l'on ne répétera jamais assez que nous vivons aujourd'hui un grand jour puisque la Région bruxelloise est enfin maître de décider seule de ses choix politiques.

Le budget dont nous discutons aujourd'hui a effectivement été élaboré en pleine autonomie régionale. Ce n'est pas une mince victoire et ce n'est pas non plus, pour moi, une simple clause de style.

Aux yeux de ceux qui ont connu jusqu'à l'année dernière, et même jusqu'à cette année encore, les discussions budgétaires relatives à la Région bruxelloise, ancienne formule, la différence est énorme, la différence est fondamentale.

Les membres de cette assemblée qui sont aussi parlementaires nationaux ne me contrediront certainement pas.

Ils se souviendront à quel point il pouvait être désagréable de discuter du budget de notre Région devant des parlementaires soit wallons, soit flamands, qui, dans le meilleur des cas, ne s'intéressaient pas beaucoup au sort de notre Région ou qui, dans le pire des cas, s'y intéressaient peut-être trop, mais rarement dans le sens de son intérêt.

En effet, la Région bruxelloise apparaît encore souvent aux yeux des gens qui n'y habitent pas comme une Région privilégiée. Nous Bruxellois, par contre, savons qu'il n'en est rien et que notre Région a largement payé le prix d'un long vide institutionnel.

Nous connaissons le prix du «désamour» du National pour Bruxelles pendant toutes ces années. Nous savons ce que cela a signifié comme diminution dans le Fonds des communes et comme destruction de notre cadre de vie: autoroutes urbaines, immeubles-tours, toutes décisions que les Bruxellois ont subies mais n'ont pas prises.

C'en est fini, disais-je, de la politique de «désamour», dont à été victime trop longtemps la Région bruxelloise. Révolu le temps où — je prends un exemple au hasard — un Ministre tournaisien et un Ministre brugeois géraient ensemble des matières bruxelloises, pour le plus grand bien des Bruxellois! On peut très bien comprendre alors que les dossiers bruxellois n'aient pas été les principales préoccupations de ces Ministres, en charge, par ailleurs, d'importantes tâches nationales.

Nous discutons aujourd'hui, entre Bruxellois, du premier budget de notre toute nouvelle Région; nous y imprimerons et nos choix et nos priorités. C'est un fait qui mérite d'être souligné. Et tant pis pour les grincheux qui trouveront toujours des raisons de se plaindre. Certes, tout n'est pas parfait, loin s'en faut, mais je pense que notre jeune institution a le droit à l'erreur ou du moins, à une certaine période de rodage.

Permettez moi de vous faire remarquer que nous discutons, ce 13 décembre 1989, du budget pour 1990. Rien de plus naturel, me direz-vous, et vous aurez raison. Débattre d'un budget avant qu'il ne soit dépensé est une procédure démocratique élémentaire. Cela peut paraître normal mais, pourtant, cela ne s'était plus produit depuis de très nombreuses années. Ce point méritait également d'être souligné.

J'espère que l'Exécutif poursuivra dans cette voie à l'avenir et qu'il corrigera, pour le prochain budget, les erreurs de jeunesse de ce premier exercice.

Cela dit, le parti socialiste n'est pas peu fier d'avoir joué un rôle déterminant dans le processus qui a permis à la Région bruxelloise de devenir une Région à part entière.

J'en arrive maintenant au budget proprement dit. Comme l'Exécutif nous l'a précisé, le budget de 1990 est un budget de transition. Il n'y a pas de miracles. Il s'agit d'un budget «vérité», qui allie à la fois rigueur et solidarité. Rigueur, parce que l'Exécutif a résolument opté pour l'équilibre budgétaire, en refusant de s'engager dans la spirale de l'endettement. Seule la rigueur budgétaire permettra, par ailleurs, de résorber les lourdes charges du passé, dont notre Région a hérité. Ne pas creuser la dette de la Région est aussi une façon d'être attentif aux générations qui nous suivront. Hypothéquer l'avenir constitue un choix irresponsable, que le parti socialiste n'aurait pas cautionné. Mais cette rigueur budgétaire est tempérée par le choix de priorités significatives et par de nouvelles initiatives au travers desquelles le parti socialiste retrouve les accents du retour du cœur.

Les priorités et initiatives nouvelles de l'Exécutif démontrent que celui-ci est vraiement à l'écoute de la Région, que ce soit en matière de logement, et plus particulièrement de logement social, en matière d'emploi, d'aide aux communes en difficulté, de transports en commun et d'aménagement du territoire, par exemple.

Le parti socialiste se réjouit d'entendre les accents d'une solidarité retrouvée. Certes, si les moyens avaient été supérieurs, les accents eussent été plus sonores. Mais il faut faire pour le mieux avec ce que l'on a. L'Exécutif s'y est employé au mieux.

J'en viens maintenant à ce retour du cœur et à cette solidarité auxquels le parti socialiste est particulièrement attaché.

Retour du cœur que cette volonté de dégager des moyens supplémentaires importants pour le logement social et cela parallèlement à un effort non négligeable pour résorber les dettes du passé. Solidarité active aussi entre les sociétés agréées en faveur des sociétés qui mènent une véritable politique de logement social dans des conditions difficiles.

Retour du cœur aussi que ce crédit spécial de 100 millions, destiné à une meilleure intégration des immigrés à Bruxelles, en concertation avec les communes.

Le Ministre Picqué a précisé la philosophie de cette initiative nouvelle: cela se fera sur base contractuelle, avec les communes, et pourra concerner des activités parascolaires, par exemple, des initiatives lancées par les échevins de la jeunesse et une amélioration de l'encadrement dans les écoles. Le Ministre a précisé que cela ne concernait cependant pas les ZEP, zones d'enseignement prioritaire.

C'est là, indéniablement, une des initiatives nouvelles parmi les plus intéressantes que l'Exécutif nous présente. Certes, j'aurais souhaité que la somme soit plus importante mais je vois dans cette initiative l'amorce d'une volonté politique, qui a trop souvent fait défaut en cette matière.

Au moment où un sondage d'opinion européen fait apparaître la Belgique parmi les pays les moins tolérants en matière d'immigration dans l'Europe des Douze, je pense qu'une telle initiative vient à point. Je plaide pour encourager cette politique et pour que l'Exécutif lui accorde les moyens nécessaires et cela, en collaboration avec le Commissariat royal à l'immigration. Réussir l'intégration des immigrés est, pour moi, le meilleur moyen de faire barrage aux extrémismes qui nous menacent. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo et socialistes.)*

Retour du cœur également que le renouvellement, pour 1990, du geste de solidarité posé en 1989 par l'Exécutif précédent en faveur des communes les plus pauvres et qui connaissent des difficultés structurelles.

Je me réjouis de la décision de l'Exécutif de renouveler cette opération dite «du 1,4 milliard» de 1989 en faveur des communes les plus défavorisées et je souhaite que ce soit la même philosophie qui prévale à sa répartition.

Par ailleurs, je souhaite — mais ceci n'est pas à destination de l'Exécutif et fait suite à des déclarations entendues en commission — qu'une fois pour toutes, on cesse d'assimiler communes pauvres ...

M. Vandenhaute. — Je vous rappelle que le Ministre-Président a promis de revoir les critères d'attribution pour 1990.

Mme Jacobs. — J'ai entendu. Cependant, le Ministre-Président n'a pas précisé de quels critères il s'agissait.

M. Vandenhaute. — Les communes bien gérées, mais qui ont aussi des problèmes, recevront une part de ce «1,4 milliard».

Mme Jacobs. — Je ne partage pas entièrement votre avis, monsieur Vandenhaute.

Je reprends mon exposé. Je disais donc que je souhaitais, une fois pour toutes, — je crois que cela vous concerne, monsieur Vandenhaute! — qu'on cesse d'assimiler communes pauvres et communes mal gérées. *(Applaudissements.)*

M. De Coster. — Il convient également de cesser d'assimiler communes riches et communes bien gérées!

Mme Jacobs. — Je ne l'ai pas dit mais je le pensais aussi.

Indiscutablement, il y a, dans notre Région, des communes moins favorisées que d'autres qui comptent des chômeurs, de nombreuses personnes âgées et des immigrés parmi leurs habitants. Toutes n'en ont pas le même nombre, monsieur Vandenhaute. Ces communes ont droit prioritairement au soutien de la Région.

Retour du cœur encore dans le domaine de l'emploi où de nouvelles initiatives en matière d'aide à l'embauche et de dispositifs d'insertion socio-professionnelle sont prévues, principalement en faveur des jeunes exclus, peu ou pas qualifiés, parmi lesquels se retrouvent un nombre important de jeunes issus de l'immigration.

Parmi ces initiatives on retrouve le soutien aux missions locales pour l'emploi qui connaissent, là où elles se développent, des résultats tout à fait encourageants.

Soutien aussi au développement de l'enseignement en alternance.

J'espère que ces expériences pourront bénéficier de l'aide du Fonds social européen qui constituera indéniablement un apport précieux aux moyens régionaux.

Encouragement, enfin, au redéploiement d'un secteur secondaire à Bruxelles, seul susceptible d'offrir de l'emploi à tous ces jeunes peu scolarisés.

Retour du cœur aussi, que la volonté de lutter contre la spéculation immobilière à Bruxelles.

Certes, cette matière échappe largement aux compétences de la Région mais, dans ce domaine, nous pouvons nous féliciter de la synergie active — mais non transversale — entre notre Exécutif régional et le gouvernement central.

Des mesures visant à protéger le logement familial devraient encore être votées cette année par le Parlement national.

L'Exécutif bruxellois a pris, de son côté, les mesures qui sont de son ressort, notamment en créant une Régie foncière, certes encore modeste, mais qui devra devenir un outil de lutte contre la spéculation immobilière.

Retour du cœur, ou plutôt souci de la qualité de la vie, par l'attention particulière accordée à l'environnement par le biais de crédits importants destinés à l'épuration des eaux de surface.

Cette liste n'est pas exhaustive. J'aurais pu encore vous parler de l'aménagement du territoire ou des transports, par exemple.

Je vais en rester là.

En conclusion, je dirai que le parti socialiste est satisfait de retrouver, dans ce budget 1990, de nombreux accents qui démontrent que le retour du cœur est une réalité.

Mais mon intervention serait incomplète si je passais sous silence mes points d'inquiétude.

Je ne peux, en effet, supprimer d'un trait de plume les déficits auxquels notre Région va se trouver confrontée dans le futur.

Je pense principalement au déficit du logement social, au déficit structurel de la STIB, au déficit des communes, au déficit de l'agglomération.

Certes, c'est l'héritage du passé mais il hypothèque lourdement l'avenir.

Je pense aussi aux nombreux défis qui attendent notre Région: lutte contre le chômage, surtout des jeunes; lutte pour maintenir un logement abordable pour les revenus moyens; lutte pour une meilleure insertion des exclus en général, les personnes âgées, les malades etc.

A propos de la lutte contre la hausse des loyers, je me réjouissais tout à l'heure de la synergie entre le national et la Région. En revanche, je ne peux m'empêcher d'être inquiète face à l'attitude du gouvernement central en ce qui concerne la caserne Prince Albert, au Sablon. Cette volonté d'affecter la caserne Prince Albert à une fonction de bureaux est d'ailleurs en contradiction avec la décision de mai 1989 de l'Exécutif précédent qui confirmait la volonté de l'affecter au logement.

Le secrétaire d'Etat de l'époque avait d'ailleurs pris contact avec le Ministre des Affaires étrangères pour lui faire part de cette décision.

Dans ces conditions, nous risquons de perdre la bataille du logement moyen à Bruxelles.

Je suis aussi inquiète de la situation de l'emploi à Bruxelles où si l'on constate incontestablement une reprise de l'économie, il n'en reste pas moins un nombre important de chômeurs et de demandeurs d'emploi — plus ou moins 70 000 en 1988 — avec un noyau dur de chômeurs de longue durée, jeunes de moins de 35 ans, parmi lesquels de très nombreuses jeunes femmes. Les chômeurs de longue durée seraient une dizaine de milliers environ.

Pour eux, la reprise économique ne signifie rien sinon l'enfoncement irrémédiable dans leur statut de chômeurs.

Je sais que le Ministre chargé de l'emploi est attentif à la question; il l'a demontré en développant une série d'actions nouvelles que j'ai relevées dans le chapitre que j'ai appelé «le retour du cœur».

Mais le défi est tel que j'ai voulu le reprendre dans ce chapitre «points sombres». Et je pense plus particulièrement au danger de voir le national revoir le principe de l'automaticité du droit de tirage.

Enfin, une autre inquiétude, plus ponctuelle, celle-là, concerne les travailleurs du FBIE — Fonds budgétaire interdépartemental pour l'emploi. Mais en ce qui concerne ce dossier, j'ai reçu des apaisements en commission et je pense que le Ministre chargé de l'emploi pourra confirmer qu'une solution satisfaisante est intervenue avec la Communauté française, solution qui sauvegarde l'emploi de ces travailleurs au statut précaire, employés principalement dans les secteurs de la jeunesse et de l'éducation permanente, de l'audiovisuel. Reste à savoir cependant si la Région pourra assumer budgétairement l'entièreté de ce FBI localisé en Région bruxelloise. Cela semble encore poser un problème. La même inquiétude vaut aussi pour l'avenir des ACS dans les ZEP qui doivent encore faire l'objet d'une négociation avec la Communauté française.

Mais je ne vous cacherai pas que mes plus vives inquiétudes viennent de l'évolution démographique de notre Région, question qui nous échappe en grande partie.

L'Institut national de statistique vient de publier les perspectives de population par classes d'âge et par Région pour les années 1988 à 2040.

Ces prévisions ne poussent pas à l'optimisme. Or, il s'agit d'une donnée essentielle pour l'équilibre financier de notre Région puisque toute diminution de la population active entraine, *ipso facto*, une diminution de l'IPP.

C'est pourquoi j'encourage l'Exécutif — bien qu'étant consciente que ceci ne compensera pas cela — à persévérer dans la voie qui consiste à rechercher une manière de faire participer les fonctionnaires européens, exempts d'impôts en fonction du Traité de Rome, au coût de certains services qui leur sont rendus par notre Région: immondices, voirie, etc.

Un défi de plus donc, celui de l'évolution démographique, s'impose à nous.

Il nous faudra mener une politique d'équilibre qui, non seulement, donne envie aux Bruxellois de rester à Bruxelles, mais aussi attire de nouveaux habitants, ou encore fasse revenir ceux qui ont quitté notre Région il y a quelques années.

Une ville propre, accueillante, avec des transports en commun performants, avec des quartiers rénovés, où il fait bon vivre et travailler, attirera à coup sur de nouveaux habitants. On constate une amorce de retour en ville; à nous de faire en sorte que ce mouvement s'amplifie.

Je ne crois pas à la fatalité, je crois, au contraire, à la faculté que possède l'être humain de peser sur le cours des choses.

Prenez un exemple qui nous est proche: Namur. Namur, devenue capitale de la Wallonie, connaît un renouveau et un regain d'activités liés à ses nouvelles fonctions.

Bruxelles aussi renaît dans des habits tout neufs: Région à part entière et capitale de l'Europe, elle a des atouts indéniables. Il dépend de nous de les développer ou de les galvauder.

Le Parti socialiste avec l'Exécutif bruxellois, prend le premier pari. *(Applaudissements sur les bancs socialistes.)*

M. le Président. — La parole est à M. Lemaire.

M. Lemaire. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres et secrétaires d'Etat, l'après-midi étant longue pour tous, je me limiterai à une courte intervention comportant quelques questions relatives à la partie du budget consacrée au logement.

La première concerne la participation des communes au développement de l'offre de logements neufs. Je rappelle que ce point était inscrit parmi les priorités de la déclaration gouvernementale, qui indiquait que les communes devraient participer à la politique de l'accroissement de l'offre en matière de logements neufs, et que pour ce faire, elles bénéficieraient de l'aide de la Région. Pourriez-vous préciser les modalités de cette aide financière que la Région apporterait aux communes souhaitant s'inscrire dans cette perspective d'augmentation de l'offre de logements neufs? Bien sûr, cette question n'est pas innocente et vous savez combien le problème de l'impôt des personnes physiques est important au niveau de la Région bruxelloise, et par conséquent combien elle a besoin d'habitants. Pour ma part je ne suis pas persuadé que Bruxelles connaîtra, cette année, une énorme augmentation de sa population. Les statistiques pourront nous renseigner à ce sujet à

partir de l'année prochaine. Quoi qu'il en soit, il est important de veiller, dans le plus grand nombre possible de communes, à préserver un équilibre sociologique entre les différentes catégories d'habitants. C'est pourquoi il importe de développer au niveau communal cette politique d'offre de logements.

Ma deuxième question concerne les investissements en logements sociaux pour l'année 1990. L'annonce de la mise en œuvre de 3 milliards de francs pour des projets neufs de logements sociaux au cours de l'année 1990 constitue une très bonne nouvelle. Nous avons appris également que vous avez chargé la SNL de faire le point sur les dossiers concernant aussi bien la rénovation que les projets de construction déposés par des sociétés agréées. A cet égard, ma question sera triple. Serait-il tout d'abord possible d'obtenir des précisions sur la localisation de ces projets nouveaux? Il est en effet important que les communes sachent si, à l'intérieur de leur périmètre, il sera procédé, dès 1990, à l'érection de logements neufs. Ensuite, les projets de rénovation viseront-ils uniquement le patrimoine immobilier des sociétés agréées ou incluront-ils également l'acquisition, par ces sociétés, d'immeubles de logements privés, susceptibles de rénovation? Il faudrait préciser s'il s'agira uniquement de la construction de logements neufs et de la rénovation du patrimoine immobilier des trente-quatre sociétés agréées ou, plus largement de la possibilité pour ces sociétés d'acquérir du logement à des fins de rénovation et peut-être aussi — thème souvent mis en évidence ces dernières années — de chercher à éviter un certain processus de formation de ghetto en matière de logements sociaux.

Troisième question: le secteur privé sera-t-il associé aux projets de construction et, dans l'affirmative, de quelle manière?

Une question plus courte, qui constituerait pour nous une information intéressante, a trait à la situation comparative par rapport à la dette du logement social en général. Il a été indiqué que, si le budget de 1990 est marqué par la volonté de réduire les charges du passé de la dette du logement social, il est difficile d'évaluer à ce jour ce qui reste encore à rembourser.

Voici notre question: quelles sont les dettes tant initiales qu'actuelles des Régions wallonne et flamande par rapport au logement social? Il serait intéressant de savoir où en sont ces Régions dans leur processus de remboursement.

Quatrième question très brève. Un article budgétaire 33.30 prévoit un million de francs de subsides aux groupements qui s'occupent de l'aménagement du logement social. Dans cette enveloppe budgétaire d'un million, a-t-on prévu un montant pour les conseils consultatifs de locataires de logements sociaux? Cette formule avait été envisagée dans la Région wallonne, ainsi qu'au niveau bruxellois d'ailleurs avec un enthousiasme qui fait encore plaisir quand on y repense.

Une aide financière éventuelle est-elle prévue dans ce sens?

Le dernier point évoquera le logement sur le site des casernes à Bruxelles. Chaque semaine qui s'écoule nous amène un flot d'informations, pas toujours convergentes, sur le sort qui pourrait être réservé aux différentes casernes.

Par ailleurs, une partie du budget du logement social pour 1990 sera consacrée à l'achat et à la construction de nouveaux logements sur les réserves disponibles de ces casernes.

Ma question est triple.

Premièrement, compte-t-on modifier la réglementation organisant le type de construction possible sur le site des casernes? Dans l'affirmative, comment?

Actuellement, il est clair que l'on doit développer, sur le site des casernes, un certain type de logement et qu'il s'agit, à mon avis, de logement social. Cela ne doit-il pas faire l'objet d'une réglementation adéquate?

Deuxièmement, peut-on connaître la position actuelle de l'Exécutif sur le développement urbanistique prévu:

1. à la Caserne Rolin,
2. à la Caserne Prince Albert,
3. à la Caserne Prince Baudouin,
4. à l'hôpital militaire?

Une vue très précise de la situation serait intéressante. En effet, des informations et des projets sont lancés en sens divers. Pour les trois casernes Prince Albert, Dailly et Rolin, pas moins de trente-trois projets ont été déposés à ce jour. Des informations précises seraient importantes au niveau même de la symbolique du logement.

Troisièmement, peut-on avoir des informations sur les montages financiers afférents à ces projets, depuis l'acquisition du sol si celle-ci doit encore s'effectuer, jusqu'à leur offre au public éventuellement visé, ce qui constitue la fin de la démarche? *(Applaudissements.)*

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Monsieur le Président, monsieur le Ministre-Président, messieurs les Ministres et secrétaires d'Etat, chers collègues, les conditions dans lesquelles se sont déroulés les travaux budgétaires de notre assemblée, ne sont certes pas de nature à donner aux institutions de la Région de Bruxelles-Capitale une image particulièrement brillante.

Jamais en effet, ni au niveau national, ni au niveau communautaire, ni au niveau de la Région flamande ou wallonne, un travail budgétaire n'a été aussi mal préparé, ni aussi mal présenté aux parlementaires, qui pourtant ont l'importante charge de l'approuver ou de le rejeter. Vu l'état d'impréparation notoire dans lequel nos travaux de commission furent entamés, il eût mieux valu, me semble-t-il, reporter l'examen de ces budgets de quelques semaines.

Nous n'aurions pas alors connu de situations où des parlementaires de l'opposition faisaient constater à l'un ou l'autre membre de l'Exécutif que les montants dont il disposera réellement en 1990 seront inférieurs aux montants dont il espérait disposer sur la base d'arbitrage politique notoirement boiteux...

Nous n'aurions pas non plus entamé nos travaux sur la base de documents parsemés de ratures, de modifications manuscrites, voire de commentaires dans les marges qui rendaient la lecture de ceux-ci, et surtout leur compréhension, totalement impossible.

Si vous aviez reporté l'examen du budget, vous auriez pu peut-être également nous présenter des programmes justificatifs sérieux, et non pas des notes succinctes, manquant totalement de cohérence les unes par rapport aux autres car émanant de cabinets ministériels qui, notoirement, n'ont pas beaucoup de rapports entre eux.

Un report de nos travaux nous aurait peut-être également permis de réaliser de nombreuses économies budgétaires en appliquant la technique du *Zero base budgeting* que M. Cools a défendu à cette tribune après avoir pris le temps de réfléchir à l'utilité réelle de tel ou tel article budgétaire. Il est notoire que votre budget n'a pas été préparé de la sorte. Les montants

1989 ont généralement été repris sans autre analyse ou augmentés, comme en matière de logement, sur la base de votre seule volonté politique.

Dans de telles conditions, je comprends que vous n'ayez pas suivi la suggestion que l'opposition vous a faite de soumettre vos budgets à l'analyse critique de la Cour des comptes.

Je pense que les commentaires de celle-ci ne vous auraient pas permis de vous présenter aujourd'hui en séance publique.

J'espère cependant que, dans l'intérêt des finances publiques régionales, vous accepterez que notre budget de 1991 fasse, quant à lui, l'objet de commentaires de la Cour des comptes, comme ce fut le cas cette année au Conseil de la Communauté française.

Ces critiques ayant été formulées, je voudrais néanmoins vous faire part de la satisfaction que j'ai éprouvée, comme les collègues de mon groupe, à la lecture de l'exposé introductif de M. Chabert. Celui-ci, en effet, a eu la grande honnêteté ou peut-être plus simplement la grande prudence, de reconnaître qu'il était convaincu que la réalisation par l'Exécutif de toutes les options de politique générale qu'il avait arrêtées ne pourrait être menée à bien avec les moyens prévus par la loi de financement.

Par cette petite phrase reprise à la page 7 de son exposé introductif, M. Chabert nous a donné doublement raison.

Il confirme, en effet, la justesse d'analyse qui a été développée par le PRL au moment de l'examen des lois de financement des Communautés et Régions.

Nous n'avons eu de cesse, à l'époque, de dénoncer l'insuffisance des moyens qui seraient alloués dorénavant à la Région bruxelloise, à la Région wallonne et à la Communauté française.

Pourtant à l'époque, M. Philippe Moureaux, avec beaucoup d'assurance, tentait de nous persuader que nous étions dans l'erreur, que le PS avait bien négocié et que les moyens financiers ne manqueraient pas à nos Régions ni à notre Communauté.

Je comprends qu'après nous avoir assommés de tant de balivernes, il ait préféré rester blotti dans sa tour d'ivoire nationale.

Mais cet aveu de M. Chabert confirme également le jugement que nous avions porté sur vos intentions et projets politiques lors du débat d'investiture de votre Exécutif.

Nous avions, à l'époque, souligné le fait qu'au-delà de vos beaux discours et de vos belles intentions — sur la base desquels d'ailleurs vous avez obtenu la confiance de votre majorité — il vous faudrait trouver les moyens de votre politique.

Ces moyens aujourd'hui, comme nous l'avions prévu, font défaut et notre Région bruxelloise se trouve dans l'incapacité de relever tous les défis qui lui sont lancés.

Comme je vous l'avais annoncé, vous êtes aujourd'hui au pied du mur.

Vous avez placé la barre fort haut, trop haut, et vous allez à partir d'aujourd'hui décevoir, car il ne vous sera pas possible de sauter l'obstacle.

Les responsabilités de la Région bruxelloise avec son nouveau statut sont aujourd'hui énormes et j'aurai l'honnêteté de vous dire que je conçois parfaitement que votre travail soit fort difficile, dès lors que les responsabilités que vous exercez aujourd'hui étaient exercées hier sans faire l'objet d'un contrôle démocratique réel.

Vous manquez donc d'éléments de comparaison, de critères d'analyse, d'expérience.

Vous avancez dans le brouillard, sachant parfaitement bien qu'à chacun de vos pas, vous risquez d'être précipités dans des abîmes dont vous ne connaissez pas les dimensions.

Monsieur le Ministre-Président, vous m'avez avoué, il y a quelques jours, découvrir dans l'une ou l'autre commune de Bruxelles des situations financières bien plus préoccupantes en fait que les chiffres qui vous avaient été officiellement présentés.

Des situations semblables à celles de certaines communes bruxelloises, vous pouvez en découvrir, j'en suis sûr, dans des tas d'autres domaines, que ce soient les transports en commun ou d'autres secteurs qui vous ont été transférés par l'Etat central.

Mais d'autres éléments vont nécessairement jouer un rôle déterminant sur la situation financière de notre Région; que ce soit la démographie qui est fort préoccupante, que ce soit l'exode des populations vers la grande périphérie, que ce soit une hausse de l'inflation qui entraînerait — et qui entraîne déjà — une hausse des taux d'intérêts.

Que ce soit dans le domaine économique, une hausse des matières premières et des produits pétroliers, par exemple. Voilà autant de paramètres qui peuvent en quelques mois bouleverser votre budget des voies et moyens.

Voilà pourquoi, monsieur le Ministre-Président, messieurs les Ministres, vous aviez à l'aube de cette Région nouvelle, le devoir de mener une politique budgétaire rigoureuse et extrêmement prudente.

Je crains, et je suis même persuadé, que malheureusement ce ne soit pas là la voie que vous avez choisie.

Mes collègues Eric André et Marc Cools, qui, l'un et l'autre, ont exercé des responsabilités importantes au sein de cabinets de Ministres libéraux de la Région bruxelloise, qui ont, dès lors, une connaissance technique très large du budget bruxellois, nous ont, je crois, démontré d'une manière incontestable comment et pourquoi nous allions nécessairement, sur la base des décisions que vous avez prises, vers un endettement structurel et chronique de notre Région.

C'est là une situation catastrophique dont vous prenez aujourd'hui l'entière responsabilité.

Elle vous mène déjà maintenant à tenter de contraindre les communes à lever des taxes nouvelles. Votre situation à cet égard est évidemment confortable puisque pour le public, souvent mal informé ou ne cherchant pas à l'être, ce sont les pouvoirs locaux, les communes, qui porteront la responsabilité de cette fiscalité nouvelle, alors qu'en fait, elle leur a été suggérée par vous.

Mais l'option que vous avez choisie mènera la Région à devoir lever des additionnels à partir de 1992, décision qui pourtant est déjà crainte aujourd'hui par M. Chabert, qui toujours dans son exposé introductif, a exprimé sa crainte devant une telle nécessité qui, selon ses propres dires, aurait pour conséquence une modification de l'assiette fiscale qui entraînerait elle-même une réduction du produit de l'impôt plutôt qu'une augmentation des recettes.

Vous avez tort, messieurs les Ministres, de ne pas suivre l'exemple prudent de la Région wallonne et en menant cette

politique laxiste, vous portez préjudice à la crédibilité de notre nouvelle institution.

Dans ce cadre, je voudrais tout particulièrement regretter, une nouvelle fois, que vous ayez fait le choix de cabinets ministériels pléthoriques, et ce au détriment d'une administration qu'il faudrait, au contraire motiver et redynamiser.

Consacrer un demi-milliard au fonctionnement de vos cabinets contribue à ternir l'image d'une institution dont vous portez pourtant aujourd'hui la responsabilité. Gonfler les cabinets au détriment de l'administration, c'est privilégier le clientélisme et l'arbitraire au détriment de la neutralité du service public.

Cela, nous le savons tous. Mais nous connaissons également le gigantesque appétit de pouvoir des principaux partis de votre majorité. Il se mesure à tous les échelons de l'Etat, des Régions et des Communautés et surtout des parastataux que vous tenez à contrôler sans partage.

Mais revenons-en à vos budgets.

Votre budget des dépenses 1990 ressemble à un navire affrontant une mer de plus en plus houleuse et dont l'équipage voudrait à la fois colmater deux brèches, celle des finances communales et celle de la STIB, tout en voulant hisser bien haut la voile du logement social, emblème de son capitaine.

Pourtant, mes chers collègues, cette voile du logement social est tellement lourde qu'elle risque d'arracher le mât et de mener l'ensemble de l'équipage vers une noyade certaine.

Monsieur le Ministre-Président, je suis aussi conscient que vous de l'importance du problème du logement à Bruxelles. En tant que socialiste, vous êtes convaincu qu'il ne peut être résolu que par la construction massive de logements sociaux par les pouvoirs publics. Alors, d'un geste spectaculaire, vous libérez d'un seul coup plus de deux milliards de crédit d'engagement pour une seule année.

Votre projet, monsieur le Ministre, est dans ce domaine mégalomaniaque. Vous semblez ignorer totalement les règles de l'économie qui veulent pourtant que lorsqu'un phénomène anormal se développe, d'autres forces le modulent et le réduisent bien rapidement.

Le secteur immobilier à Bruxelles est fragile. Il a été maltraité pendant les années 1970. Il avait indiscutablement un certain retard à combler par rapport aux grandes villes et capitales voisines. Aujourd'hui, le gouvernement a décidé de proroger les baux d'un an. Cette mesure a déjà par elle-même un effet stabilisateur; d'autre part les taux d'intérêts montent, ce qui aura pour effet de réduire la demande pendant que l'offre, elle, peut continuer à se développer par le biais d'un secteur privé, à la condition bien entendu que vous ne le découragiez pas fondamentalement.

Ne croyez pas que je ne partage pas l'idée qu'il est nécessaire aujourd'hui de développer le logement social à Bruxelles. Tout cependant est une question de mesure, et je pense quant à moi qu'il est tout aussi important d'encourager la construction de logements moyens par le secteur privé.

Les communes peuvent parfaitement jouer un rôle moteur en ce sens, sans que cela coûte deux milliards à une Région qui risque au travers de cette politique excessive de tomber dans le piège de l'effet boule de neige d'une politique d'endettement inconsidéré.

Mais votre budget démontre également votre indifférence totale à l'égard de la mission européenne de Bruxelles.

Cette indifférence, je l'avais déjà perçue et dénoncée lors du débat d'investiture. Votre budget aujourd'hui le confirme: le rôle de Bruxelles en Europe est le cadet de vos soucis.

Alors que la France inonde Strasbourg sous des budgets d'équipements, de promotions et de relations publiques, la vocation européenne de Bruxelles s'estompe sous l'effet conjugué d'un pouvoir national et régional indifférent à cette problématique et d'un Collège des bourgmestres et échevins de la ville de Bruxelles, dont le caractère caricatural et folklorique achève de nous ridiculiser aux yeux de nos voisins.

Je sais, monsieur le Ministre-Président, que les dix mille eurocrates qui habitent Bruxelles ne sont pas toujours populaires dès lors qu'ils ne paient pas beaucoup d'impôts, et en tout cas pas à l'Etat belge et qu'ils bénéficient de nombreux avantages; mais ce n'est pas une raison pour oublier que la présence des institutions européennes à Bruxelles a pour effet principal de déverser plus de 60 milliards annuellement dans l'économie bruxelloise. L'Europe fait vivre une grande partie des Bruxellois et vous devriez, dès lors, vous en soucier bien davantage.

Le dernier Sommet des chefs d'Etats et gouvernements de la Communauté européenne s'est tenu à Strasbourg. Ce n'est point un hasard. Je crains que la bataille que mènent les parlementaires européens en vue d'amener le Parlement à Bruxelles ne soit pas gagnée. Elle est peut-être même perdue sans que nous le sachions. Je suis persuadé que beaucoup de choses se sont passées, le week-end dernier, à Strasbourg.

Je pense, monsieur le Ministre-Président, messieurs les Ministres, qu'il n'est plus l'heure de se taire à ce sujet. Trop longtemps la Belgique et Bruxelles ont agi discrètement, modestement, espérant de la sorte ne pas trop éveiller l'attention de notre grand voisin français. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi, un Comité pour la promotion européenne de Strasbourg a été constitué, voilà plus d'un an, et il agit. Il a été fondé par M. Jean-Marie Caro. Le premier adhérent en était M. François Mitterrand, le deuxième Jacques Chirac.

Afin de sauver Bruxelles, je lance aujourd'hui l'idée d'un «Comité pour la promotion du rôle européen de Bruxelles» et j'ose espérer que malgré votre indifférence à l'égard de cet important problème, vous ne refuserez pas d'y adhérer.

Bruxelles, à cet égard, doit négocier avec le pouvoir national. Il est indispensable que toutes les décisions concernant la venue du TGV à Bruxelles soient prises sans autre délai. Que nos télécommunications soient renforcées. Que l'aéroport de Bruxelles-National soit modernisé. Que notre ville soit embellie et que sa vie culturelle connaisse un nouveau souffle.

Voilà un programme qui serait digne d'une Région qui se veut la Capitale de l'Europe mais ce n'est pas le programme que nous avons lu ou entendu au cours de nos discussions budgétaires, et ce ne sont pas les malheureux 220 milions que vous avez concédés à la politique extérieure régionale — et là je suis quelque peu en désaccord avec mon ami Cools, mais je suis persuadé qu'il me rejoindra vite — qui nous convaincront du contraire.

Cette absence d'ambition pour Bruxelles est, à mes yeux, le côté le plus attristant et le plus décevant de votre politique.

Avant de conclure, monsieur le Président, messieurs les Ministres, je voudrais encore développer quelques instants, comme je l'ai fait en commission, deux sujets qui me tiennent à cœur.

Au-delà de la mission européenne de Bruxelles, — où tout est à faire et où vous vous devez de mener un rôle moteur à l'égard du gouvernement national — il y a la problématique

des relations internationales propres à notre Région. Comme je l'ai dit à M. Chabert en commission, j'espère que nous ne commettrons pas l'erreur grotesque de la Flandre et de la Wallonie, qui ont entrepris de constituer des corps diplomatiques «au petit pied», sur la base de recrutements très contestables, qui donnent, en général, des agents d'un niveau nettement inférieur à celui de notre corps diplomatique. J'espère, messieurs les membres de l'Exécutif, que vous aurez la prudence, notamment budgétaire, de négocier avec l'Etat central, afin que nos ambassades, consulats généraux et consulats de Belgique, soient aussi chargés de la défense des intérêts de la Région bruxelloise.

Je voudrais, d'autre part, insister également sur le volet «Monuments et Sites» de votre budget. Dans la vision globale d'une Région bruxelloise, qui remplirait pleinement son rôle de capitale européenne, il est indispensable que l'on embellisse et que l'on sauvegarde notre patrimoine bruxellois. Nous souffrons, en ce domaine, d'un retard considérable. Je ne vais pas vous rappeler une fois de plus le martyre de la place des Martyrs! Vous avez la responsabilité politique de débloquer ce budget en quelques mois, sinon votre crédibilité risque d'être totalement compromise. Je tiens à vous dire que 200 millions sur un budget de 35 milliards, pour la sauvegarde des monuments et sites, par rapport à un total de 6,9 milliards en matière de logement, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, c'est fort peu. C'est là aussi un choix politique que je ne partage pas. Il fallait faire davantage pour le sauvetage de notre patrimoine.

Avant de conclure, j'aimerais vous faire part de quelques réflexions concernant la cohésion de votre majorité. La lecture de la presse de cette semaine a été fort intéressante. Je pense notamment à tout ce qui a été dit au dernier congrès du FDF, et qui m'amène à me poser des questions sur la bonne entente de votre Exécutif. Non seulement l'un ou l'autre responsable du FDF n'ont pas manqué d'y critiquer les partis francophones traditionnels, et même plus particulièrement ceux de la majorité qui ont voté les lois de réforme institutionnelle, alors que cela n'a pas empêché ce parti de rester partenaire de cette même majorité dans d'autres structures comme la Communauté française, mais encore à l'occasion de ce congrès, vos partenaires néerlandophones au sein de l'Exécutif ont été agressés de front. Loin de moi l'idée que le fait de participer à un Exécutif supprimerait la liberté d'analyse politique. Mais il y a là aussi une question de mesure à respecter. Lorsque je lis, par exemple, que M. Risopouls aurait dénoncé la brutalité de certains discours des Ministres flamands de l'actuelle Région bruxelloise, je m'étonne quelque peu. Lorsque j'apprends également que M. Clerfayt a souligné les conceptions restrictives, arrogantes et méprisantes du CVP, je me pose d'autres questions. Dans ces conditions, monsieur le Ministre, rassurez-nous — je crois que c'est nécessaire — sur la cohésion de votre Exécutif. Vu de l'extérieur, cela me paraît douteux...

Mme Spaak. — Monsieur De Decker, cessez ce genre de critiques...

M. De Decker. — Je lis la presse.

Mme Spaak. — Vous savez très bien qu'un parti a parfaitement le droit de faire des observations qui ne sont pas nécessairement assumées par le Ministre qui représente ce parti. De plus, le président du parti a fait des observations, et non pas des critiques directes au sujet des autres Ministres francophones.

En ce qui concerne les Ministres néerlandophones, il a fait allusion à une déclaration de M. Gryp, qui nous avait paru audacieuse. Voilà à quoi ses propos se sont limités.

M. De Decker. — Je vous remercie, madame Spaak, pour ces précisions qui démontrent qu'une réponse de votre part était peut-être nécessaire. Cela prouve que mes inquiétudes et mes remarques ne manquent pas totalement de fondement, sinon vous n'auriez pas jugé nécessaire d'intervenir.

Je souhaite rappeler qu'il est évident qu'un des principaux enjeux de la Région bruxelloise est une cohabitation, que je qualifierais de convenable, entre nos deux Communautés à Bruxelles, pour que ses institutions puissent fonctionner. Cela ne nous empêche évidemment pas, madame Spaak, de défendre les intérêts francophones de façon très claire chaque fois que cela s'avère nécessaire. Je trouve cependant que, dans l'état actuel de la vie politique de notre pays, cela n'était vraiment pas indispensable.

De heer Vandenbussche. — In verband met de persverklaringen moet er toch heel wat worden rechtgezet. Volgens collega Spaak vonden de door u voorgelezen verklaringen van het FDF-congres hun aanleiding in uitspraken — door de pers in de mond gelegd — van Minister Grijp.

De debatten in de assemblée zouden inhoudelijke aspecten moeten behandelen. Wij moeten hier niet de partijcongressen overdoen. Bovendien zijn de verwijten die collega Spaak tot de heer Grijp richt, totaal ongegrond.

M. le Président. — La parole est à M. De Decker.

M. De Decker. — Je me réjouis de votre optimisme. Mais vous avez une expérience politique au moins aussi large que la mienne. Je suis persuadé que vous savez, comme moi, que ce genre de déclaration n'est jamais totalement gratuite. Peut-être certains partis ont-ils intérêt à entretenir, plus que d'autres, les querelles linguistiques?

Pour conclure, nous regrettons essentiellement le manque de rigueur de ce budget, dans sa préparation — c'était flagrant —, mais aussi dans les choix politiques effectués, ce qui entraînera un endettement structurel que nous ne pouvons admettre et que nous dénonçons d'ores et déjà. Il faudra que vous — ou d'autres — y portiez remède un jour dans des circonstances fort difficiles. D'après nos projections, nous risquons de nous trouver, d'ici 1996, dans une situation où 30 p.c. de notre budget seraient engloutis par les frais financiers de l'endettement cumulé, ou ayant reçu la garantie de la Région bruxelloise. C'est évidemment mener la Région bruxelloise vers une situation très semblable à celle que nous avons déplorée et combattue au niveau de l'Etat central. Et c'est inacceptable.

Il y a enfin l'énorme point d'interrogation, le mystère, le gouffre de l'agglomération, où vous devrez sabrer avec courage.

En ce qui concerne la remise en ordre de l'agglomération, je puis vous assurer que nous ne vous mettrons pas de bâtons dans les roues. Il est indiscutable que beaucoup de choses restent à faire pour le redressement de la situation et surtout le sauvetage des services qui sont, eux aussi, notamment pour la vocation européenne de Bruxelles, tout à fait essentiels, comme celui de la propreté publique. Je sais que votre secrétaire d'Etat M. D'Hoogh s'emploie, comme il l'a expliqué en commission, à résoudre ce problème qui est difficile mais fondamental.

En conclusion, je vous répète que nous déplorons votre manque total d'intérêt pour le rôle européen de Bruxelles qui, je le rappelle, est peut-être menacé, mais qui requiert certainement de votre part une volonté politique sans faille. A notre sens, c'est l'une des premières priorités d'une action

politique de la Région bruxelloise. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan mevrouw Creyf.

Mevrouw Creyf *(op de tribune)*. — Mijnheer de Voorzitter, mijnheer de Minister-Voorzitter, heren Ministers, dames en heren collega's, Brussel, het Washington DC aan de Zenne, kan dan al grootse ambities hebben — of te weinig volgens de heer De Decker —, op het vlak van de waterzuivering past enige bescheidenheid.

De Zenne heeft de bedenkelijke reputatie de grootste vervuiler te zijn van het Scheldebekken. De totale vuilvracht van de in de Zenne geloosde rioolwaters wordt geraamd op: 398 500 inwonersequivalenten afkomstig van het Vlaamse Gewest; 1 214 900 inwonersequivalenten afkomstig van het Brusselse Hoofdstedelijke Gewest. De rioolwaters op het Brusselse grondgebied worden vandaag nog steeds volledig ongezuiverd in de Zenne geloosd. Dit is onwaardig en onaanvaardbaar voor een hoofdstad van een land. Dit is onwaardig en onaanvaardbaar voor de hoofdstad van Europa. Vergelijkingen met het buitenland tonen dat alle Europese hoofdsteden reeds enorme investeringen deden op het vlak van de waterzuivering. De Seine in Parijs, de Thames in Londen, ... bereiken vandaag hoge waterkwaliteitseisen.

De Zenne daartegenover vertoont de slechtste waterkwaliteit in vergelijking met de andere waterbekkens in het land.

De begroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor 1990 voorziet voor de sectie 40 — Waterbeleid — in een investeringskrediet van 2 800 000 frank, waarvan 1 800 000 frank voor het bouwen van het zuiveringsstation Brussel-Zuid. Ik wil daarbij graag volgende opmerkingen maken:

1. De vastlegging voor 1990 voor de waterzuivering is betekenisvol, maar blijft veel te laag.

Volgens een onderzoek in 1984 door de professoren Wollast en Van Haute in opdracht van respectievelijk het Brusselse en het Vlaamse Gewest bedraagt de kostprijs voor de waterzuivering van Brussel-Zuid en Brussel-Noord 6 863 100 frank.

Het uitvoeringsplan voor 1990 lag ruim over de 2 miljard.

2. In 1989 hebben het Vlaamse en het Brusselse Gewest een principieel akkoord bereikt inzake de subsidiëring van de zuiveringswerken in de bekkens van de Zenne en de Woluwe in de Brusselse zone.

Dit principieel akkoord is bekrachtigd door de Vlaamse Executieve van 17 mei 1989 en door de Executieve van het Brusselse Gewest op 15 juni 1989.

In dit principieel akkoord staat dat, bij gemeenschappelijke uitvoering van de werken van de gewestgrensoverschrijdende waterzuivering van het Zenne- en Woluwe-bekken, het aandeel in de kostprijs van het Vlaamse en Brusselse Gewest als volgt wordt verdeeld:

Voor Brussel-Zuid: 11,68 pct. voor het Vlaamse Gewest, 88,32 pct. voor het Brusselse Gewest.

Voor Brussel-Noord: 8,75 pct. voor het Vlaamse Gewest, 91,25 pct. voor het Brusselse Gewest.

Voor het Woluwe-bekken: 29,38 pct. voor het Vlaamse Gewest, 70,62 pct. voor het Brusselse Gewest.

Door het niet bekrachtigen van dit afgesloten akkoord en door het spelen van *cavalier seul* voor de investering in de waterzuivering van Brussel-Zuid verspeelt het Brusselse Gewest meer dan 10 pct. van de middelen. Op een vastlegging voor 1990 van 1 800 000 miljard betekent dit een verlies van 180 miljoen voor het Brussels Gewest.

3. In de begroting 1990 staat niets over de waterzuivering Brussel-Noord. Waterzuivering ten noorden van Brussel lijkt vooral ten voordele van het Vlaamse Gewest. Maar:

a) Kunnen de Brusselse Minister van Leefmilieu en de Brusselse Minister van Buitenlandse Zaken tegenover Vlaanderen en tegenover Nederland verdedigen dat Brussel niets doet voor de waterzuivering op het eigen grondgebied?

b) De waterzuivering ten noorden van Brussel heeft een onrechtstreeks economisch effect. Wij verdedigen de haven van Brussel — maar de bereikbaarheid van de haven van Brussel is afhankelijk van de haven van Antwerpen. De uitdieping van de Schelde is voor Nederland immers geconditioneerd aan de waterkwaliteit van de Schelde.

Ik wil hier dus pleiten voor overleg tussen de gewesten. De gewesten zijn partners in deze zaak. Trouwens interregionaal overleg is voor Brussel een noodzaak en kan best worden aangepakt via concrete gewestoverschrijdende dossiers. De waterzuivering is zo'n dossier.

4. Hoe is het gesteld met de alternatieve financiering? In 1987 heeft de toenmalige Brusselse Executieve beslist dat alternatieve financieringswijzen dienden gezocht voor de investeringen voor de waterzuivering in het Brusselse Gewest.

Zijn er ondertussen onderhandelingen gevoerd? Wat is de stand van zaken? Kan de Commissie Leefmilieu periodisch verslag krijgen over de stand van zaken in het overleg over alternatieve financieringswijzen?

Het Vlaamse Gewest heeft ter zake interessante initiatieven genomen onder andere op het vlak van de «vervuiler betaalt».

De toepassing van het principe «de vervuiler betaalt» kan voor nieuwe middelen zorgen die via een ordonnantie zouden kunnen worden ingebracht in «het Fonds bestemd voor de strijd tegen de hinder». Voorziet de Executieve dit?

5. Nog in toepassing van het Europese principe «de vervuiler betaalt» lijkt mij het artikel 51.88 niet meer te verdedigen. We kunnen ons afvragen of de overheid moet tussenkomen in de financiering van de waterzuivering van privéondernemingen. Dit is niet alleen in strijd met het Europese principe «de vervuiler betaalt», maar ook in strijd met de Europese wetgeving inzake oneerlijke concurrentie.

Na het gedeelte over de waterzuivering — of de afwezigheid van de waterzuivering — behandel ik het aspect watervoorziening.

Ik wil enkele bedenkingen en vragen stellen bij de huidige en toekomstige structuur van de Brusselse Intercommunale Watermaatschappij.

1. In de raad van bestuur vertegenwoordigen 5 Brusselse gemeenten 75 pct. van het aandelenpakket. De 14 andere Brusselse gemeenten hebben 1 aandeel per gemeente.

2. In de raad van bestuur zetelt geen enkele Vlaming.

3. Is het verenigbaar dat de voorzitter van de raad van bestuur staatssecretaris is van het Brusselse Gewest?

4. Het Brusselse water is het duurste van alle Gewesten. Wat wil de Executieve hieraan doen?

5. Welke intentie heeft de Executieve met de installaties gelegen in het Waalse Gewest waarvan de BIWM eigenaar is?

Ik betreur het dat de begroting geen expliciete post leefmilieu heeft. Nochtans is leefmilieu een bevoegdheid uitdrukkelijk toegewezen aan de Gewesten.

Sectie 38-40-41 moeten één gemeenschappelijke noemer krijgen, namelijk leefmilieu. Zo is het vreemd dat de toelage aan het Brusselse Instituut voor Milieubeheer, terug te vinden is onder sectie 38: Hygiëne en Volksgezondheid. Hetzelfde geldt voor studies over afvalstoffen, geluidshinder, bodemverontreiniging, leefmilieu.

Eén sectie leefmilieu zou bovendien de kans bieden om op een globale, gecoördineerde wijze, boven de sectoriële benadering, initiatieven te nemen voor de bescherming van het leefmilieu — zoals voorzien in de wet.

Inzake leefmilieu wil ik de Executieve tenslotte nog vragen naar haar programma's inzake luchtverontreiniging, lawaaihinder en properheid van de stad. *(Applaus.)*

INTERPELLATION DE MME NAGY A M. GOSUIN, SECRETAIRE D'ETAT, ADJOINT AU MINISTRE DU LOGEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE BATI ET DES SITES DES CASERNES

INTERPELLATIE VAN MEVROUW NAGY AAN DE HEER GOSUIN, STAATSSECRETARIS TOEGEVOEGD AAN DE MINISTER VAN HUISVESTING BETREFFENDE DE BESCHERMING VAN HET BEBOUWDE PATRIMONIUM EN DE DOMEINEN VAN DE KAZERNES

De Voorzitter. — Krachtens artikel 83 van het reglement worden de interpellaties bij de bespreking van de begrotingen gevoegd.

A l'ordre du jour est l'interpellation de Mme Nagy à M. Gosuin, secrétaire d'Etat adjoint au Ministre du Logement, concernant la protection du patrimoine bâti et des sites des casernes.

Je vous rappelle que, lorsque les interpellations sont jointes aux budgets, d'autres orateurs ne peuvent pas s'inscrire dans le débat. Il sera répondu par l'Exécutif dans le cadre des réponses qu'elle apportera à l'ensemble des interventions.

La parole est à Mme Nagy pour développer son interpellation jointe aux budgets.

Je vous rappelle que, lorsque des interpellations sont jointes au budget, d'autres orateurs ne peuvent s'inscrire dans le débat. L'Exécutif répondra dans le cadre des réponses qu'il apportera à l'ensemble des interventions.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, c'est la seconde fois que je monte à cette tribune pour interpeller au sujet du sort réservé aux casernes.

Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître l'importance du site des anciennes casernes comme réserve foncière pour le logement et comme de partie intégrante du patrimoine architectural et culturel de notre ville.

Depuis quelques mois, des demandes de CU n° 2 se sont multipliées, aussi bien pour le site de l'hôpital militaire que pour la caserne Dailly. Pour cette dernière, un projet maintenant les bâtiments et assurant la mixité dans les affectations avait obtenu l'avis favorable de la commission de concertation.

Le journal *Le Soir* du 29 novembre 1989 fait état d'un projet immobilier qui implique la démolition du bâtiment et qui ne respecte pas les éléments urbains essentiels, mais au sujet duquel les déclarations faites par le secrétaire d'Etat donneraient à penser qu'il «intègre les données du discours de l'Exécutif.»

Le secrétaire d'Etat a-t-il pris en considération les éléments symboliques et structurants pour le tissu urbain du bâtiment existant? La protection du patrimoine n'entre-t-elle pas dans la philosophie de l'Exécutif en matière de logement?

La construction de logements bon marché telle qu'elle a été mise en œuvre il y a une vingtaine d'années pèse lourdement sur les sociétés de logement social, confrontées à des prix d'entretien et de consommation très élevés, dus à la mauvaise qualité des bâtiments et de leur conception. Quelle est la philosophie de l'Exécutif en cette matière?

Une formule mixte permettant de maintenir le bâtiment à front de la place Dailly et de financer le logement ne figure-t-elle pas dans les propositions de l'Exécutif? Quelle est la durée prévue dans l'éventualités d'un bail emphytéotique sur le site?

Plus préoccupant encore pour l'avenir est l'arrêté du 27 septembre 1989, dont fait état le *Moniteur belge* du 1er décembre 1989, et qui fait suite à une décision du comité ministériel de coordination économique et sociale du gouvernement national, dont MM. Moureaux, Thys et Valkeniers faisaient partie.

Cet arrêté concerne l'expropriation de terrains sur le territoire de la Ville de Bruxelles, en vue de la construction d'un nouveau bâtiment pour le ministère des Affaires étrangères. Ce ministère a, depuis quelques années, exprimé le souhait de s'établir sur le site de la caserne Albert. A la suite de cet arrêté, le secrétaire d'Etat ou un membre de l'Exécutif a-t-il pris contact avec le gouvernement national à ce sujet? Quels sont les moyens dont le secrétaire d'Etat dispose pour maintenir l'affectation prévue au plan de secteur pour ce site, à savoir le logement?

Je souhaiterais obtenir une réponse complète étant donné que, lors de mon interpellation du 12 octobre de cette année à propos de l'avenir de la caserne Albert, je n'ai pas eu de réponse précise.

Le secrétaire d'Etat pourrait-il envisager d'organiser une table ronde — afin de définir un programme global pour ces anciens domaines militaires — qui réunirait toutes les parties intéressées: communes, SRLB, SDRB, associations des locataires et des habitants, etc.? *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — Dans la discussion générale des budgets.

La parole est à M. Huygens.

M. Huygens. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, à ce stade du débat, j'aimerais intervenir sur deux points qui me tiennent à cœur, à savoir les transports en commun, la STIB plus particulièrement, et la politique de l'eau.

La part budgétaire prise par la STIB dans le budget de la Région est évidemment un des aspects déterminants de la politique de l'Exécutif.

Dans le cadre d'un débat budgétaire, il me paraît important de faire percevoir les choses sensibles à court terme pour le commun des mortels à savoir, dans le cas qui nous occupe, les usagers.

Un certain nombre d'acquis peuvent déjà être dégagés. Je pense notamment à l'achat des trente-deux rames de métro qui avait été décidé par l'Exécutif précédent. Je tiens également à signaler le remplacement progressif des bus. A cet égard, un appel d'offres est lancé au niveau européen. Il s'agit là d'une innovation. La rénovation des voies de surface, l'augmentation des fréquences et le projet de nouvelles lignes constituent également un acquis engrangé.

Par ailleurs, le prix du ticket n'augmentera pas en 1990. Je pense que l'usager appréciera cette mesure.

Le budget régional ne serait pas opérationnel sans une dynamisation interne de la STIB. Une nécessaire «opérationnalité» entre l'institution régional et les employés de la STIB est fondamentale. Effectivement, un certain nombre de mesures positives apparaissent — je ne sais pas s'il faut voir là l'imagination au pouvoir! —. Je pense notamment à l'abonnement conjoint SNCB-MTB, aux campagnes de promotion du ticket métro soutenues par les commerçants, aux campagnes de sensibilisation afin de préserver les arrêts de bus des stationnements intempestifs et à la sensibilisation à la courtoisie. Toutes ces réalisations me paraissent importantes.

Même s'il peut parfois paraître démodé de parler des travailleurs, il convient de souligner que le personnel de la STIB a fourni beaucoup d'efforts au cours de ces dernières années. Il est souvent question de la charge salariale de la STIB. A cet égard, il faut rappeler que durant la période couvrant les années 1981 à 1989, l'effectif de la STIB a été réduit. Il est passé de 6 754 à 5 365 unités. Par conséquent, l'effort de productivité humaine a augmenté dans des proportions considérables. L'augmentation de productivité de 34 p.c. en homme au kilomètre est éloquente à cet égard.

Ce budget important qui, nous l'espérons, concourra à un redéploiement des transports en commun à Bruxelles, ne pourrait atteindre ses objectifs si aucune perspective de ressources nouvelles pour la STIB ne se profilait. Ces ressources nouvelles doivent émerger du fonctionnement interne de la STIB. Comme dans le métro de Paris, de nouvelles recettes publicitaires pourraient être trouvées. Par ailleurs, une stratégie de marketing doit être développée. En effet, il est inconcevable qu'une société, employant 5 000 personnes, ne dispose pas encore d'un service de marketing. C'est cependant le cas de la STIB. Son service de marketing est en cours de constitution. Le but du marketing doit être la reconquête des usagers, source d'augmentation substantielle des recettes.

La nécessité de développement et d'extension de nouvelles lignes est également un aspect fondamental. A ce sujet, à l'intention de ceux d'entre nous qui s'en étaient inquiétés, il convient de relever que le budget consacre 20 millions aux essais géotechniques effectués pour le prolongement de la ligne menant à l'hôpital Erasme. Je me réjouis de manière modérée car une somme de 30 à 35 millions eût été préférable pour couvrir l'ensemble de ces essais. Ces 20 millions représentent cependant la garantie d'engagement du chantier. En 1991, il conviendra d'engager de nouveaux efforts budgétaires pour la poursuite de ces études.

Certains peuvent souhaiter ouvrir un débat important sur le désir de voir recapitaliser la STIB et de planifier sa trésorerie. Par ailleurs, le personnel de cette société souhaite disposer d'une certaine autonomie. Il me paraît donc essentiel de mettre en chantier ce fameux contrat de gestion — nous attendons les dispositions qui seront prises par l'Exécutif — qui devrait permettre à la STIB de travailler dans le cadre d'une enveloppe globale.

La deuxième partie de mon intervention a trait à la politique de l'eau; elle est liée aux propos développés tout à l'heure par notre collègue.

Je voudrais revenir sur cette fameuse taxe provinciale sur l'environnement qui continue à alimenter la chronique. J'y reviendrai non pas pour le plaisir de me livrer à un historique, mais parce que des enseignements peuvent en être tirés tant au niveau financier qu'institutionnel et pour tous les Bruxellois.

Cette taxe, à défaut de satisfaire tout le monde, alimente, en tout cas d'une certaine manière, la caisse de la Région bruxelloise, pour des initiatives d'épuration.

Lorsque je siégeais dans une autre enceinte, comme certains collègues ici présents, j'ai apporté un soutien critique à cette taxe. Selon le cas, elle était défendue avec plus ou moins de conviction par les six partis de la majorité.

Un petit rappel nous permettra de constater quelles en sont les conséquences actuelles pour Bruxelles et quelles leçons peuvent éventuellement en être tirées.

Il est vrai que cette taxe a été levée initialement pour le financement de la *Waterzuiveringmaatschappij* en Flandre, par application d'un décret flamand qui prévoyait que cette société devait être financée par les provinces flamandes. Vous connaissez comme moi les problèmes de la province du Brabant, province unitaire comportant deux arrondissements flamands. Le financement de cette société s'est fait de manière uniforme pour tout le monde. En effet, la loi provinciale prévoyait l'interdiction de lever une taxe différenciée d'un arrondissement à l'autre.

Je me permettrai de citer quelques chiffres. De 1984 à 1988, il n'y a pas eu de taxe. Des crédits ont été pris sur le budget provincial, crédits dont les montants compensatoires devaient être consacrés à Bruxelles et au Brabant wallon. Aujourd'hui, nous avons 488 millions pour Bruxelles, j'expliquerai tout à l'heure pourquoi — cette somme n'est pas négligeable — pour des initiatives d'épuration. Un demi-milliard permet en effet de payer une partie de la station d'épuration!

Mais revenons à l'historique. En 1984, la Flandre se voit affecter 84 millions; aucun crédit compensatoire n'est alloué à Bruxelles ni à la Wallonie. En 1985 — je le répète, il ne s'agit toujours pas de taxes mais d'affectations dans les recettes générales de la Province — la Flandre reçoit 108 millions et Bruxelles 66 millions. En 1986, 117 millions pour la Flandre et 66 millions de crédits compensatoires pour Bruxelles. En 1987, 142 millions pour la Flandre et 86 millions pour Bruxelles. Quand je dis «la Flandre», il faut naturellement entendre les deux arrondissements flamands du Brabant. En 1988, 156 millions pour la Flandre et 86 millions pour Bruxelles. A chaque fois, Bruxelles reçoit à peu près la moitie de la dotation faite à la Flandre.

Mais en 1989, 179 millions sont affectés à la Flandre contre 183 millions à Bruxelles. Un changement s'est donc opéré; je vous expliquerai tout à l'heure pourquoi.

En 1989, contrairement aux années précédentes, cette taxe qui continue à alimenter la polémique a été levée. Mais contrairement aux autres années, on a estimé — c'était en tout cas la thèse défendue par le groupe socialiste à l'époque — que des critères objectifs devaient présider à la répartition des parts qui revenaient respectivement à Bruxelles, au Brabant wallon et au Brabant flamand.

Le critère le plus objectif est évidemment le nombre d'habitants par arrondissement.

Selon ce principe, Bruxelles pouvait être créditée de 183 millions; la Flandre l'était pour 179 millions.

De toute évidence, l'application d'une clé de répartition objective devenait beaucoup plus favorable à Bruxelles, et j'apprends que cette année, puisque les règles du jeu ne permettent plus à la Région flamande de s'approprier la plus grande part du magot, on décide de les changer.

Ce qui n'était pas possible par le passé, à savoir, lever une taxe différenciée sur les arrondissements flamands, le sera cette année-ci, puisque la taxe sera enrôlée par la Région flamande. Il est évident qu'il y a là de quoi convertir au fédéralisme le dernier des unitaristes de la Belgique de papa.

Que résulte-t-il de tout cela aujourd'hui pour Bruxelles? Initialement, nous avons été crédités de 488 millions, accumulés au cours des années. Au cours d'une réunion de la commission consacrée à l'eau, le Ministre Désir s'est étonné de lire sur sa copie la somme de 455 millions. Effectivement, il nous faut constater que 33 millions ont déjà été dépensés, je présume, par la province, et je suppose, en concertation avec la Région, notamment entre 1986 et 1989, pour la réalisation de travaux effectués par les intercommunales d'assainissement. Quoi qu'il en soit, ces événements sont antérieurs à la mise en place de la Région de Bruxelles.

Par ailleurs, un calcul démontre que si une clé de répartition objective avait été appliquée pour les années antérieures, Bruxelles aurait été créditée d'un montant complémentaire de 430 millions. Mais le passé est le passé et peut-être que si la clé de répartition avait été appliquée dès le départ, les règles du jeu auraient été modifiées bien plus rapidement ...

Il serait bon de se rappeler, le jour où il faudra négocier avec la Flandre la poursuite des travaux d'épuration, que nous avons été lésés d'un demi-millard dans l'opération, essentiellement au détriment du contribuable bruxellois.

Je voudrais en revenir à la nécessité environnementale de cette taxe.

Le contexte institutionnel dans lequel tout cela s'est déroulé est maintenant connu. On peut comprendre que face à l'ampleur du programme d'épuration, face à la route qu'il reste à parcourir, l'homme de la rue se sente un peu dépassé et considère qu'il lui faut payer une taxe pour une chose dont il ne voit pas l'utilité immédiate. Imaginez en Wallonie les réflexions des habitants de Mellery. Je continue cependant à apporter à cette taxe mon soutien critique et je pense que nous aurons besoin de cet argent plus que jamais à Bruxelles, même si des recettes substantielles nous ont à tout jamais échappé. Chacun sait que l'application indispensable du principe du pollueur-payeur, quand bien même la législation le permettrait — et notre arsenal législatif est loin d'être complet — ne sera pas suffisante pour financer l'épuration des eaux. Il ne faut pas créer d'illusions et je m'adresse plus particulièrement à nos collègues Ecolo, spécialement à leurs collègues du Brabant wallon, pour souligner que je ne puis partager l'incohérence de ceux qui, d'une part, incitent les gens à ne pas payer cette taxe, et d'autre part, affirment qu'il faudra un jour payer plus, pour un environnement sain. Il est certain que pour Bruxelles, nous aurons besoin de ces montants.

Dans l'attente d'un arsenal législatif mieux adapté à notre Région, il ne faudrait pas perdre de vue que les petits ruisseaux qui font les grandes rivières, coulent du sud vers le nord et qu'un dialogue devrait s'établir entre les Régions, dans le respect de leur autonomie, pour la gestion cohérente de nos bassins hydrographiques.

En matière de pollution, il vaut mieux prévenir que guérir. Qu'il s'agisse de l'eutrophisation de nos cours d'eau ou de l'accumulation quasi irréversible de nitrates et de pesticides dans nos nappes aquifères, les données scientifiques laissent apparaître toute la complexité du problème, tant dans la détermination des responsabilités que dans les solutions à mettre en œuvre.

Les échanges naturels reposent sur des équilibres précaires, tout en nuances, qui ne peuvent être interprétés par des slogans faciles.

Comme le soulignait Voltaire, on ne change pas la nature, on la conduit.

Compte tenu des moyens relativement limités de notre Région — c'est une réalité — les axes budgétaires de la politique de l'eau qui nous sont présentés, sont les premiers jalons d'une utilisation rationnelle de notre patrimoine aquifère, d'une part, et les premiers pas d'une politique d'épuration et d'assainissement, d'autre part, qui peut satisfaire les aspirations légitimes des Bruxellois.

Nous sommes bien conscients que cela représente un premier pas et que ce ne sera certainement pas le plus coûteux. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à Mme Huytebroeck.

Mme Huytebroeck. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, mon intervention sera très précise et n'abordera qu'un seul point du budget: celui de l'Emploi et plus précisément celui des budgets réservés aux FBIE — Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi — et aux TCT — Troisième circuit de travail.

Sous l'intitulé «Programme de résorption du chômage» se retrouvent depuis quelques années déjà toute une série de mesures. Les plus nombreuses visent le secteur non marchand, secteur qui regroupe toutes les activités non guidées par la recherche de profits. Cela concerne le secteur public, les ASBL, les associations de fait, les mutualités et les sociétés coopératives.

Ces différentes mesures — CST, TCT, CMT, FBIE, ACS — ont une histoire déjà bien longue et parsemée d'embûches. Des embûches dont les associations, qu'elles soient culturelles ou sociales, se seraient bien passées.

Le projet FBIE est né en 1982 et est intervenu pour aider la création de nouveaux emplois qui, normalement, pouvaient bénéficier d'une subvention mais en réalité n'en bénéficiaient pas à cause de la faiblesse budgétaire du secteur dans lequel elles sont reconnues. C'était surtout la Communauté française qui trouvait dans cette disposition quelques moyens, 590 000 francs par an et par personne, pour aider à la création d'emplois dans les secteurs de l'éducation permanente et des organisations de jeunesse. Les associations doivent donc engager des personnes qui ont un an de chômage dans les quatre années qui précèdent. Le statut de ces personnes est normal — contrat à durée indéterminée — et donc envié parmi les sous-statuts.

Depuis 1989, les programmes de résorption du chômage ont été régionalisés, ce qui devait permettre de mieux adapter ceux-ci aux réalités régionales. Les associations attendaient beaucoup de cette régionalisation mais, depuis lors, elles doivent déchanter car nous assistons malheureusement à une certaine pagaille dans le secteur.

En effet, qui paiera quoi, à qui et quand?

Sera-ce le siège social ou le siège d'activité de l'association qui déterminera la prise en charge des coûts par telle ou telle Région?

Que se passera-t-il pour le Bruxellois travaillant en Wallonie et inversement?

Que se passera-t-il si un travailleur, en déménageant, change de Région?

Qui paiera le coût d'un francophone de la périphérie qui travaillera dans un projet subventionné par la Communauté française?

Autant de questions auxquelles il faudra répondre et qui demandent la constitution d'une structure commune permanente Communauté française, Région wallonne et Région bruxelloise.

Actuellement, le FBI continue à fonctionner normalement mais nous craignons pour 1990. En effet, notre Région, par sa position de capitale du pays et de ville internationale, regroupe énormément d'associations et emploie donc un grand nombre de travailleurs inscrits dans ce plan de résorption de chômage. Environ 350 travailleurs FBIE en Région bruxelloise pour environ 600 en Wallonie. Lors des discussions en commission je me suis inquiétée auprès de M. Picqué de savoir si le budget des dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement du programme de remise au point, au développement et au financement du programme de remise au travail qui s'élève à 1 milliard 640 millions contenait bien les subventions aux associations pour ces quelque 350 travailleurs. M. Picqué m'a répondu que le budget ne couvrait que 250 personnes et que, pour la centaine de travailleurs restants, il fallait négocier avec la Communauté française et la Région wallonne. Vous me voyez, dès lors, très inquiète, et je ne suis certainement pas la seule, car que vont devenir ces postes FBI? De plus, si cette diminution de FBI en Région bruxelloise se vérifie, nous risquons d'assister à un problème de concurrence entre secteurs — jeunesse, éducation permanente, culture, aide aux familles. Qui gèrera cette répartition entre secteurs?

On m'a dit récemment, monsieur Picqué, que vous auriez rencontré M. Hismans, Ministre de l'Emploi de la Région wallonne et que les Régions se seraient mises d'accord sur la répartition des charges financières qu'implique le renouvellement des conventions FBIE et que la Région wallonne pourrait prendre en charge les postes FBIE bruxellois non couverts par le budget de notre Région.

Est-ce exact? Un accord de coopération va-t-il être bientôt signé et pourrez-vous rassurer les associations?

Une dernière chose concernant les FBIE; avant la régionalisation, le ministère de l'Emploi et du Travail ainsi que la Communauté tardaient l'un et l'autre dans la liquidation des subventions aux associations. Celles-ci ne recevaient leur argent que très tard et devaient dès lors avancer les salaires des travailleurs ce qui, bien souvent, posait de très gros problèmes dans le fonctionnement de nombreuses d'associations ne disposant que de peu de liquidités et survivant le plus souvent au jour le jour. J'espère qu'aujourd'hui, la Région ne reproduira pas les mêmes erreurs que la Communauté et le national et que la régionalisation apparaîtra comme positive au moins sur ce point-là.

Venons-en au problème des TCT pour lesquels la situation semble plus grave. Ce système à mêler l'aide à long terme, le soutien aux projets sociaux et culturels ne faisant pas l'objet d'autres financements en personnel et enfin l'embauche de chômeurs de longue durée, avec priorité pour les basses qualifications. Depuis 1985, il faut savoir que l'acceptation de nouveaux projets s'est faite au compte-gouttes et depuis 1987, les promoteurs, sauf dérogation, doivent prendre en charge 5 p.c. des salaires des TCT qu'ils occupent. En Région wallonne, le Ministre Hismans a annoncé au mois de mai 1989 qu'il n'y aurait plus de dérogation au paiement des 5 p.c. des salaires des TCT pour les promoteurs. Cette annonce a bouleversé le monde associatif employant un très grand nombre de TCT car ce projet assassinait des pans entiers de l'aide sociale et de l'action culturelle. En effet, ce secteur ne peut financer les parts des salaires des personnes qualifiées dont il a besoin pour réaliser ses activités. En Région bruxelloise, la situation ne paraît guère plus brillante puisque l'Exécutif a déclaré qu'il n'y aurait plus de dérogation en la matière de contribution des employeurs de TCT sinon «en examinant chaque cas spécifiquement»; qu'il y aurait un gel de toutes nouvelles demandes de postes TCT et ACS jusqu'en février 1990 et qu'on limiterait la durée des conventions ACS au 30 juin 1990.

Des questions se posent donc: Selon quels critères seront examinés «spécifiquement chaque cas» pour les dérogations relatives aux 5 p.c.? Selon quels critères seront évaluées les mesures de mise au travail? Quelles seront, à l'avenir, les «normes d'utilité sociale»? Et quand donc, l'Exécutif mettra-t-il sur pied une commission pluraliste comprenant notamment des représentants des mouvements associatifs?

Nous devons être très soucieux de ce secteur car ne rassemble-t-il pas un ensemble d'associations travaillant avec les classes les plus vulnérables de notre société; les jeunes et les immigrés par exemple. Ne prenons pour exemple que les maisons de jeunes ou les écoles des devoirs, qui toutes travaillent avec des travailleurs temporaires, et qui ne bénéficient souvent que de faibles subventions. Comment ces structures vont-elles pouvoir payer ces 5 p.c., elles qui comptent sur le moindre millier de francs?

Dans vos déclarations ne parliez-vous pas d'intégration des jeunes immigrés, d'activités organisées pour les enfants et pour les jeunes? Comment voulez-vous réaliser ces objectifs si vous ne donnez pas aux associations de base les moyens de mener ces politiques? *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. De Bie.

M. De Bie. — Monsieur le Président, messieurs les membres de l'Exécutif, chers collègues, mon intervention portera sur l'analyse du budget logement de la Région bruxelloise pour l'année 1990. Je m'adresse donc plus spécifiquement à M. le secrétaire d'Etat, M. Gosuin et je commencerai par un constat nuancé des chiffres présentés par l'Exécutif.

Le budget logement, dans son ensemble, connaît une croissance significative par rapport à 1989. C'est un élément important dont les écologistes sont les premiers à se réjouir, tant ils ont toujours affirmé dans leurs déclarations, l'importance de mener, à Bruxelles, une politique dynamique et sociale en cette matière.

Cependant, si nous ne nions pas l'effort fourni par l'Exécutif, il nous faut cependant relativiser les chiffres fournis, quelque peu triomphalement, par le secrétaire d'Etat au logement et apporter nos éléments de réflexion quant à la répartition de ces nouveaux moyens.

L'Exécutif, en effet, se targue de présenter un budget total destiné à la création de réserves foncières et à la construction de nouveaux logements sociaux dépassant les trois milliards, notamment couverts par l'article 61.01 du budget. Encore faut-il préciser que ce montant inclut 1,1 milliard de crédits accordés aux sociétés en 1989 et qui n'ont pas été utilisés.

Nous nous posons d'ailleurs la question de savoir comment une somme aussi importante n'a pas été utilisée dans le courant de l'année 1989.

De plus, il est important de noter que seul un milliard nouveau est prévu en crédits d'ordonnancement, deux autres milliards étant prévus en crédits d'engagement, donc utilisables seulement dans les années ultérieures à 1990.

J'en arrive, à présent, à des considérations d'ordre plus ponctuel sur une série d'institutions dépendant de la politique du logement. Ma première remarque portera sur le Fonds de solidarité. L'article budgétaire nouveau numéro 21.01 prévoit la création d'un fonds de solidarité visant à rééquilibrer les finances de certaines sociétés agréées de logement social en difficulté, par un mécanisme de solidarité.

Si le principe de création de ce fonds nous semble effectivement positif, nous sommes néanmoins inquiets de constater que les modalités d'accès et de distribution de ces moyens (180 millions) ne sont pas définies clairement à ce jour.

La déclaration d'intentions du secrétaire d'Etat de fixer ultérieurement ces modalités laisse la porte ouverte, selon nous, à l'interprétation de la manière dont on pourrait utiliser ce fonds. Or, pour Ecolo, il faut fixer dès à présent, des critères stricts de sélection orientés résolument au bénéfice de sociétés qui pratiquent une réelle politique sociale du logement.

Ces critères portent, bien entendu, sur les handicaps structurels que peuvent connaître certaines sociétés — notamment la vétusté du patrimoine — mais doivent surtout être déterminés en fonction des revenus des locataires accueillis, de la taille des familles et, ce dernier élément étant important à nos yeux, de la diversité des origines ethniques des familles.

Ce fonds de solidarité ne doit nullement servir à boucher les déficits accumulés, souvent d'ailleurs pour cause de mauvaise gestion, mais, au contraire, à récompenser les sociétés accueillant réellement des familles à bas revenus, leur permettant ainsi d'aligner à la baisse le loyer de base pratiqué, sur le modèle de la plupart des sociétés.

Il nous semble également essentiel que le Fonds du logement de la Ligue des familles puisse bénéficier de l'accès à ce fonds de solidarité vu son rôle social envers les plus démunis.

J'en viens précisément à ce fonds du logement de la Ligue des familles. Le nouveau système de dotations financières mis en place de façon transitoire pour l'année 1990, prévoit, d'une part, des dotations et, d'autre part, dans une certaine mesure, encore des possibilités d'emprunt.

En ce qui concerne les dotations en crédits budgétaires, si le principe de recourir à des crédits budgétaires plutôt que systématiquement à l'emprunt est certainement plus sain, d'un point de vue fiscal — et là, je vous rejoins tout à fait, monsieur le Secrétaire d'Etat — nous nous étonnons de ne retrouver nulle part, dans le budget, en reports de crédits de 1989, les 50 millions de solde dont vous faites mention dans votre note.

D'autre part, la note de M. Gosuin fait état de la possibilité d'emprunts pour un total de 180 millions, en complément aux 270 millions de crédits budgétaires, à l'article 61.02 alors qu'il est question, dans le projet d'ordonnance du budget à l'article 28 page 11, c'est-à-dire dans le chapitre portant sur la garantie de la Région, d'une capacité d'emprunt de 250 millions. Comment expliquer, monsieur le secrétaire d'Etat, cette différence entre les chiffres? J'attends, à ce sujet, une réponse claire de votre part.

Compte tenu de ces chiffres, le budget du Fonds du logement pourrait atteindre 500 à 570 millions, ce qui signifie une baisse, dans le meilleur des cas, de 130 millions puisque le budget du Fonds du logement de la Ligue des familles était de 700 millions l'année passée.

Nous jugeons cette diminution du budget total tout à fait inacceptable, à un moment où l'action sociale menée par le Fonds du logement, dont l'utilité n'est plus à démontrer, nous paraît plus que jamais essentielle.

De plus, le secrétaire d'Etat prétend laisser au Fonds du logement l'autonomie de gestion sur les moyens accordés et sur la possibilité de décider souverainement de la répartition des crédits.

Mais, en diminuant le budget global alloué au fonds d'une part et, d'autre part, en élargissant les conditions d'accès aux prêts à taux réduits, on aboutira de fait à une réduction induite des moyens accordés aux services d'aide locative, même si le Fonds du logement a — et c'est très possible — toute souveraineté quant à la manière dont il veut gérer son budget. On va donc assister à une diminution du service d'aide locative; ce service nous semble toutefois socialement le plus utile et le plus important à maintenir dans le contexte immobilier actuel. C'est d'autant plus regrettable, à nos yeux, que le Fonds du logement n'a, à notre connaissance, nullement été demandeur d'une modification du système de dotations budgétaires.

Le point suivant portera sur le système des ADIL. L'augmentation du budget prévu pour les ADIL de 50 p.c., soit 105 millions prévus à l'article 41.61.03, constitue un premier pas, certes, mais insuffisant pour plusieurs raisons. Ce montant de 105 millions ne fait que calquer l'évolution budgétaire de ce poste pour l'année 1989.

En fait, après nous être renseignés sur l'évolution des demandes d'ADIL depuis la modification de l'arrêté royal datant du 13 mars 1989, nous constatons une augmentation significative de ces demandes en neuf mois et nous nous sommes livrés à une projection de cette croissance reportée sur une année entière: elle nous permet d'estimer le budget minimal pour répondre à ces demandes entre 110 et 115 millions, ce qui est supérieur au budget de 105 millions que vous prévoyez, ce qui semble démontrer que vous ne pourrez répondre à l'ensemble des demandes.

En outre, il est indispensable de mener une politique incitative et dynamique de développement du système des ADIL, qui pour nous, est un système très adéquat dans le cadre immobilier actuel. Pour ce faire, des crédits supplémentaires doivent être accordés pour l'information et la promotion des ADIL auprès du public qui peut être concerné. De plus, nous estimons que les conditions d'accès aux ADIL doivent être encore élargies afin de toucher le plus largement possible la population concernée.

Mon dernier point concernera les primes à l'acquisition. En cette matière, la position d'Ecolo est claire. Cette prime n'a plus de raison d'être à l'heure actuelle. Nous proposons donc de la supprimer.

Une forme d'aide financière par les pouvoirs publics se justifie, bien entendu, pour les ménages dont la tranche de revenus se situe juste en dessous du plancher nécessaire à l'acquisition d'un bien immobilier. Nous sommes bien d'accord à ce sujet. A noter d'ailleurs que ce plancher a été fortement réévalué, ces derniers mois, vu la flambée des prix du marché. Cette aide sous forme d'un petit «coup de pouce» serait bienvenue et leur permettrait d'accéder ainsi à la propriété de leur logement.

Cependant, vu le contexte immobilier, cette prime s'avère actuellement obsolète et inefficace à moins d'être beaucoup

plus généreuse et ne représente donc plus guère d'encouragement à l'acquisition de son logement.

Nous suggérons donc de la supprimer à terme après renégociation avec l'Etat central de certaines modalités portant sur la fiscalité indirecte, dont certains incitants financiers auraient, me semble-t-il, un effet plus adéquat pour calmer la frénésie immobilière actuelle tout en permettant aux couches réellement défavorisées d'avoir une garantie à terme de se maintenir dans un logement décent. Ces incitants fiscaux devraient porter sur une déduction fiscale partielle du précompte immobilier, par une déductibilité des intérêts des prêts hypothécaires ou par la réduction du taux de TVA dans le secteur de la construction, au bénéfice des jeunes ménages à revenus modestes qui viennent d'acquérir un bien.

Nous invitons donc le Ministre régional compétent à entamer, sans tarder, des discussions avec le gouvernement central à ce sujet.

Pour ma part, je présenterai, dans l'esprit de ce qui vient d'être annoncé, un amendement pour réaffecter à des postes socialement plus utiles les crédits prévus à l'article 61.63, soit 250 millions de francs.

En conclusion, messieurs les membres de l'Exécutif, si le group Ecolo est tout prêt à reconnaître qu'un effort non négligeable a été fourni pour relancer une politique publique du logement, nous devons bien constater que les accents nouveaux imputés à cette politique ne vont pas toujours dans le sens que nous aurions souhaité.

Nous regrettons, notamment, que les Unions de locataires, qui ont de tout temps défendu efficacement leurs membres contre les pressions et l'arbitraire menés par de nombreux propriétaires ou sociétés gestionnaires de logements sociaux, n'aient pas été mentionnées en tant que telles dans les organismes et groupements qui pourront bénéficier des subsides pour la promotion et l'aménagement du logement social (crédits visés à l'article 33.61).

Nous aurions également souhaité voir précisés dans les crédits destinés à la rénovation du parc de logements sociaux, des incitants à une meilleure gestion et à une compression des frais de fonctionnement des logements sociaux, notamment en matière de chauffage, par exemple par une isolation plus adéquate des logements plutôt que de recourir systématiquement au chauffage central qui grève considérablement les budgets des ménages.

De même, certaines déclarations du secrétaire d'Etat nous laissent présager des lendemains qui déchantent et confirment nos craintes de voir se perpétuer certaines «mauvaises habitudes» trop facilement considérées comme des «vices de fonctionnement» du système d'attribution des logements sociaux.

J'en prends pour preuve, monsieur le secrétaire d'Etat, votre déclaration en commission, dans laquelle vous vous déclariez d'accord de reconnaître un certain code de conduite en la matière, mais vous reconnaissiez implicitement que le clientélisme continuera d'exister.

Pour sa part, Ecolo continuera inlassablement à dénoncer ces inégalités scandaleuses dans le mode d'attribution des logements sociaux dont sont victimes, en premier lieu, les exclus de nos systèmes d'aide sociale, les familles nombreuses et, parmi celles-ci, particulièrement les populations immigrées.

Nous tenons à souligner à ce sujet notre mécontentement de ne voir nulle part inscrites au budget des propositions concrètes visant à lutter contre la politisation à outrance du logement social.

Pour sa part, Ecolo suggère à l'Exécutif régional une piste qui nous semble déjà un premier pas en cette direction: la création d'un seul organisme régional dont l'objet serait de centraliser l'ensemble des demandes d'accès à un logement social sur le territoire de la Région, l'offre restant, elle, aux mains des diverses sociétés agréées.

Nous invitons l'Exécutif à réfléchir de façon sereine à cette proposition.

J'en viens maintenant, mesdames, messieurs, à la politique d'aménagement du territoire et je prendrai ici comme thème la refonte globale du système de primes à la rénovation, dont j'aimerais vous entretenir.

La nécessité de réorienter le bénéfice des primes à la rénovation dans la Région de Bruxelles-Capitale est désormais reconnue par la majorité de la classe politique. Elle part du double constat de la trop grande dilution des moyens disponibles au préjudice des objectifs initiaux de la politique de rénovation et des effets pervers engendrés par une politique trop généreuse, accentués par la période de haute conjoncture que traverse le marché de l'immobilier bruxellois.

Si l'urgence d'une réévaluation est admise, la définition des priorités et des moyens à mettre en place pour y parvenir en est toujours à l'état d'ébauche.

Pour le groupe Ecolo, trois aspects doivent être pris en considération:

1. Priorité à la rénovation des quartiers anciens.

Le système actuel est ainsi conçu qu'il aboutit à un saupoudrage des crédits au détriment des quartiers qui requièrent une intervention urgente.

Les conditions d'octroi des primes sont en effet si larges qu'elles sont accessibles à plus de 90 p.c. du patrimoine bâti sur le territoire de la Région. Il suffit qu'un immeuble soit construit avant 1969 et qu'il soit déclaré insalubre et améliorable pour ouvrir le droit à la prime. Cette facilité d'accès aux subsides publics a comme effet pervers d'encourager certains propriétaires à retarder les dépenses d'entretien de leurs immeubles de manière à pouvoir en bénéficier. Ce faisant, la politique de rénovation passe à côté de ce qui devrait être son objectif prioritaire, inciter la population à acquérir et à réhabiliter des logements anciens dans des quartiers délaissés de Bruxelles.

Un premier correctif à cet état de choses a été introduit dans les textes qui régissent la matière depuis le début de l'année 1989. Le taux des primes à la rénovation est désormais modulé suivant que l'habitation se trouve ou non située dans une zone à protéger et à rénover.

La parade est toutefois insuffisante à nos yeux pour induire une réorientation véritable des crédits vers les zones prioritaires. Pour y parvenir, il faut sortir de l'ambiguïté qui consiste à se servir des primes en faveur d'objectifs électoraux à peine déguisés. Au risque de faire des mécontents, il s'agit de rendre les conditions d'octroi des primes suffisamment restrictives pour qu'elles servent la politique qu'elles sont censées promouvoir. Ceux qui, en raison de leurs revenus, sont à même de rénover leur immeuble sans l'aide de la Région, devraient être désormais exclus du bénéfice des primes.

J'aborderai à présent le deuxième aspect: la rénovation au profit des habitants.

Les primes à la rénovation ont été conçues, de l'aveu même de leurs promoteurs, comme une aide «à la brique». Il s'agissait de donner une impulsion au rajeunissement du patrimoine bâti par le secteur privé. C'est dans cette optique

que l'accès aux primes a été indistinctement ouvert, sans limite de revenus, aux propriétaires occupants et aux bailleurs d'immeubles.

Cela a contribué à alimenter la spéculation sur les loyers et sur les prix de vente des immeubles qui règne aujourd'hui à Bruxelles. La plus-value acquise par les immeubles, suite aux travaux de rénovation subsidiés, a été répercutée sur les loyers, le cas échéant au prix de l'expulsion du locataire existant.

Ce sont les ménages à faibles revenus qui font le plus souvent les frais de ce genre d'opérations. Expulsés de leur lieu d'habitation au nom de la rénovation, ils sont contraints de se rabattre, dans les meilleurs cas, sur les quartiers les plus déshérités où les loyers sont encore à la portée de leur bourse. De cette façon, la dualisation de la ville entre quartiers riches et pauvres ne fait que s'accentuer davantage.

Pour remédier à cette situation, l'Exécutif de la Région bruxelloise a introduit un premier correctif en exigeant du propriétaire non-occupant, bénéficiaire de la prime à la rénovation, qu'il s'engage à maintenir le locataire dans les lieux pendant un an après la fin des travaux et à renoncer jusque là à toute modification du loyer.

Ce n'est guère suffisant à nos yeux. La pratique révèle en effet que, pour échapper à cette contrainte, le bailleur fait en sorte que le logement soit vide au moment de l'introduction de la demande de prime. En d'autres termes, il expulse les occupants avant même d'entreprendre les travaux de rénovation pour pouvoir fixer librement le loyer à l'issue des travaux.

En agissant de la sorte, le propriétaire bailleur se sert en réalité des deniers publics pour accroître le revenu de son capital sans contrepartie pour la collectivité. Au contraire, il contribue à fragiliser davantage une frange importante de la population dont les revenus ne permettent pas l'accès à la propriété de son logement.

Aussi faut-il tenter d'urgence de réconcilier les impératifs de la rénovation immobilière et du droit à un habitat décent pour tous.

J'en terminerai par le troisième aspect, qui est l'instauration d'une prime unique.

Cinq primes différentes obéissant chacune à des conditions d'octroi spécifiques, sont actuellement opérationnelles. Outre la prime à la rénovation, il existe des subventions pour l'exécution de travaux de confort, une prime unique pour la construction ou l'acquisition d'un logement, une prime pour le ravalement de façades et une dernière pour l'aménagement des trottoirs. Cinq primes!

La multiplicité des textes, des services compétents pour les mettre en œuvre et des conditions d'octroi des différentes primes ne facilite la tâche de personne, ni des administrations, ni des candidats bénéficiaires. Les premières usent un temps précieux à se communiquer les dossiers et à opérer de savants dosages entre les différents types de prime, les seconds, c'est-à-dire les particuliers, à se frayer un chemin à travers un maquis dont ils espèrent tirer le maximum de subsides.

La logique qui préside à la distinction entre les primes de rénovation et de confort n'est pourtant guère évidente. En effet, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que le champ d'application de la première englobe potentiellement la totalité de celui de la seconde. La seule condition tient à l'obligation d'exécuter une plus grande proportion de travaux d'assainissement pour que les aménagements de confort soient pris en compte. Au niveau des conditions d'octroi par contre, les différences deviennent plus sensibles, ce qui oblige prestataires et bénéficiaires à de savants calculs pour épuiser les avantages offerts par les deux systèmes.

L'instauration d'une prime unique à la rénovation viendrait mettre un terme à cette complexité à laquelle les questions de dosage politiques ne sont pas étrangères puisque les primes existantes dépendaient de deux Ministres différents.

Je vous remercie. *(Applaudissements sur les bancs Ecolo.)*

M. le Président. — La parole est à M. Draps.

M. Draps. — Monsieur le Président, messieurs les membres de l'Exécutif, chers collègues, je crois savoir que je suis le dernier intervenant dans cette discussion et je ne voudrais pas prolonger inutilement les débats en redisant ce qui a été longuement exposé en commission à propos des Travaux publics et des Communications.

De même, je ne répéterai pas les commentaires que nous y avons faits à propos du programme physique qui nous avait été remis à cette occasion et qui explicite les différentes dépenses prévues tant au Titre I qu'au Titre II du budget 1990 de notre Région de Bruxelles-Capitale.

Nous avons constaté qu'aucune orientation fondamentalement nouvelle n'était donnée, nonobstant les discours fort chatoyants de la déclaration de politique générale, et que l'on continue effectivement à gérer les investissements décidés par les Exécutifs antérieurs, qui faisaient partie du gouvernement central, particulièrement par des Ministres nationaux dont, toutes tendances confondues, nous avons souvent dénoncé le caractère très étranger aux préoccupations profondes des Bruxellois.

On se borne donc à poursuivre les programmes d'investissements en cours, notamment en matière de transports publics et d'infrastructures routières. A cet égard, on absorbe une grande partie des moyens disponibles par le réaménagement de l'axe qui relie la gare du Midi à la basilique de Koekelberg et qui a été profondément malmené en surface par la volonté de réaliser cette ligne de petite ceinture du métro bruxellois.

Sur le plan des transports publics, l'on consacre la quasi-totalité des crédits à poursuivre et à terminer les ouvrages, notamment sur le territoire de la commune de Saint-Gilles pour assurer la liaison entre la gare du Midi et la place Albert.

Je ne vais pas critiquer fondamentalement ces choix qui s'inscrivent dans la logique de ce qu'il fallait évidemment achever mais, le moins que l'on puisse dire, c'est que l'année 1990 ne verra pas la traduction effective d'une nouvelle politique en matière de déplacements pour la Région bruxelloise.

La Région semble, une fois pour toutes, décidée à assumer la charge énorme que représente pour elle le fait que chaque jour des centaines de milliers de navetteurs essaient de pénétrer dans Bruxelles, que ce soit à l'aide des transports publics, ou, plus grave, à l'aide de voitures individuelles. On va, tant bien que mal, essayer de faire en sorte que cela se passe le moins mal possible, tant au niveau du réseau de la STIB que du réseau routier, tout en faisant évidemment supporter aux contribuables bruxellois la charge des investissements qui en découlent.

Je ne vois aucune politique d'intégration de ce trafic totalement extérieur à la Région bruxelloise. Je ne perçois aucune volonté de réaliser demain des parkings de dissuasion, de manière significative et en plein accord avec les autres Régions du pays, car il est évident que l'implantation de certains parkings de dissuasion devra avoir lieu aux confins de la Région bruxelloise et, pour partie, en région flamande.

De même, je ne vois rien de concret pour assurer une priorité effective, réelle et rapide aux transports publics afin d'en augmenter l'efficience et d'en réduire le coût de fonctionnement.

J'avais dit, lors de la discussion de la déclaration de politique générale de l'Exécutif: «moins d'études, plus de réalisations concrètes», et je constate que ce budget consacre encore une part non négligeable aux dépenses courantes, réparties dans plusieurs articles, pour financer une étude globale sur la politique des déplacements à Bruxelles.

On va donc continuer, en 1990, à étudier au lieu d'agir, alors qu'une série d'investissements seraient réalisables, avec une bonne connaissance du terrain, la collaboration des pouvoirs communaux et celle de la STIB. Celle-ci dispose, en effet, d'une capacité d'études non négligeable. Aucune solution réelle n'est apportée au service spécial d'études et à la promotion des transports urbains, ceux-ci seront, demain, partiellement intégrés à la région, l'autre partie restant sous la gestion de la STIB, avec un volume d'investissements qui a singulièrement baissé depuis l'époque où ces services dépendaient du national, et géraient, à un certain moment, six à sept milliards d'investissements annuels à Bruxelles.

Ces capacités d'études me semblent sous-utilisées alors qu'elles pourraient parfaitement être mises au service de travaux de conception générale, que l'on se prépare, comme d'habitude, à confier à l'extérieur, en vertu d'une politique que nous avons suffisamment dénoncée. Il se peut que demain, l'on préfère confier les études relatives au projet du TGV au service spécial d'études de la STIB mais, quoi qu'il en soit, je constate que peu de réalisations auront lieu sur le terrain en 1990.

Par contre, la STIB envisage de réemprunter, cette fois avec la garantie de la Région, une somme de 2 milliards 100 millions, afin de procéder à une série d'investissements. Les rames de métro — elle étaient nécessaires — sont commandées. Les autobus surbaissés à trois portes font l'objet d'un appel d'offres à l'échelon européen, ce qui est une bonne chose. L'on se devait également, dans la perspective de la mise en service d'une ligne de métro léger sur l'axe nord-sud, de se préoccuper du renouvellement du parc de tramways.

Nous pouvons suivre cette direction mais nous constatons que la seule dépense qui apparaît dans votre budget en ce qui concerne ce renouvellement indispensable à terme est le financement de la construction d'un prototype de tramway moderne pour Bruxelles. On est sur le point d'y consacrer plus de 120 millions. Pour dégager cette somme, l'on a évidemment rogné sur de nombreux autres crédits, sur des dépenses indispensables pour l'entretien des installations fixes du réseau — je pense notamment aux voies — et sur les dépenses courantes, qui pourraient permettre une augmentation significative des fréquences, ce qui ne sera pas le cas dans l'enveloppe budgétaire de la STIB.

On va donc financer la réalisation d'un prototype de tramway moderne, avec l'aide de crédits régionaux. Il faut savoir que ce prototype existe déjà puisque, dans une commande récente faite à l'industrie belge, la société BN a livré à la ville d'Amsterdam des tramways appelés «LRV 2000». Il a été convenu que le dernier véhicule de cette série livré à Amsterdam serait, en réalité, le fameux prototype que l'on attend à Bruxelles. Je vous épargne les spécifications techniques dudit véhicule, mais sachez qu'il est très proche, en ce qui concerne ses caractéristiques, des engins qui sont nécessaires au réseau bruxellois. Le prototype va donc être livré à Amsterdam. Il est actuellement en cours de construction à Bruges et le membre de votre Exécutif, dont les attributions comprennent la politique des transports et des travaux publics, s'est précisément rendu dans cette ville pour le voir. Les dirigeants de la STIB ont d'ailleurs fait séparément le même voyage.

Je suppose que, conformément à la décision prise pour le marché des autobus, la consultation sera élargie. Le véhicule, dont l'Exécutif se préoccupe, sera donc recherché à l'échelon européen. D'autres prototypes existent à l'étranger, en Allemagne notamment. Moyennant certaines adaptations, ils pourraient également convenir au réseau belge. En Allemagne, ce sont des crédits fédéraux qui ont permis à certains Länder d'équiper des villes de tramways-prototypes, ce fut notamment le cas à Cologne. Demain, ils pourraient servir de référence pour les commandes futures de la STIB.

En France, Alston dispose également de véhicules-prototypes qui circulent sur deux réseaux. Il en est de même en Italie.

Demain, au titre de la promotion des transports publics urbains, notre Région bruxelloise procédera à une forme de subsidiation déguisée, à la politique d'exportation d'une firme extérieure à la Région. En effet, cette firme est principalement implantée en Flandre et, accessoirement, dans la partie sud du pays. La Région bruxelloise consacrera plus de 100 millions au financement de ce prototype. Cette somme est directement prise dans l'enveloppe nécessaire à la STIB pour l'amélioration de la qualité de ses prestations.

On va donc permettre à la STIB de financer le prototype qui sera livré l'an prochain à la société des tramways d'Amsterdam. Tout le monde sait que les Hollandais sont particulièrement futés en matière de négociations: demain, un pouvoir régional subsidiera des prototypes destinés à permettre l'exportation de matériel produit par une firme du nord du pays. Cette situation est assez extraordinaire. Personnellement, je considère que lorsqu'une firme envisage une commande importante de matériel roulant — à cet égard, j'ai cité le cas de l'Allemagne — elle est en droit d'attendre qu'un fournisseur potentiel livre ou, à tout le moins, procure un véhicule-prototype dans des conditions normales et non pas au prix exorbitant de 127 millions. Cette somme est, en effet, largement supérieure au double du prix d'un véhicule de série.

Je me permets donc d'attirer l'attention du Conseil régional sur de telles dépenses qui sortent tout à fait du titre auquel elles sont inscrites, à savoir la promotion du transport public à Bruxelles.

En matière de transports, on se soucie généralement plus de l'image d'une politique que de son effet réel. Ce n'est pas demain, par le biais des mesures qui apparaissent en filigrane de votre budget, qu'une modification réelle du comportement des Bruxellois interviendra au niveau de leurs choix en matière de politique de déplacement. Avant plusieurs années, la STIB n'aura pas la possibilité d'augmenter sensiblement l'offre de transport qu'elle est en mesure de proposer aux Bruxellois.

Sur le plan de la circulation routière, je regrette l'absence d'une attitude plus volontariste, en matière de parkings notamment. Je sais que l'héritage à cet égard est particulièrement lourd. En effet, l'équipement du centre de la ville de Bruxelles, en matière de parkings, est assez exceptionnel. Il constitue une tentation à l'utilisation généralisée du transport individuel. Le flou caractéristique de la déclaration de politique générale de l'Exécutif, en octobre dernier, permettait d'envisager une inflexion de cette tendance, tant au travers de la politique d'urbanisme que de celle des travaux publics et des communications. *(Applaudissements sur les bancs du PRL.)*

De Voorzitter. — Het woord is aan Mevrouw Schoenmakers.

Mevrouw Schoenmaekers *(op de tribune)*. — Mijnheer de Voorzitter, heren leden van de Executieve, collega's, ik zal niet aan de klaagmuur gaan staan. De Executieve heeft geprobeerd om er, met de weinige middelen waarover zij op dit moment beschikt, het beste van te maken. Het is veel nuttiger en efficiënter om met de in de begroting geboden mogelijkheden te trachten accenten te leggen en ze te realiseren.

Ik zal het uiteraard niet over alle sectoren hebben.

Een eerste hoofdstuk dat ik wil behandelen is de woningpolitiek. Ter zake werd in de commissie met de Staatssecretaris zeer grondig van gedachten gewisseld. Ook het verslag geeft uitdrukking aan de zorg van vele leden over de evolutie van de woningpolitiek in Brussel.

Brussel heeft op dit moment 17,3 pct. bewoners boven de 65 jaar, waarvan een groot aantal alleenstaande vrouwen. Voor hen moeten wij ook voor aangepaste woningen zorgen. Zij willen hun leven in Brussel leiden, in het milieu waarin zij zijn opgegroeid, waarin zij hebben gewerkt, waarin zij hun kinderen hebben grootgebracht. Helaas zien zij vaak hun kleinkinderen niet meer in Brussel opgroeien omdat het er te duur wordt. Dit is menselijk niet verantwoord.

De woningpolitiek kan ertoe bijdragen dat ook de ouderen in Brussel kunnen blijven wonen. Oudere mensen moeten vanzelfsprekend in aangepaste woningen kunnen leven in een buurt waarin sociale contacten mogelijk zijn en waar zij, zo nodig, nog kunnen worden geholpen. Welk percentage van de kredieten bestemd voor renovatie en nieuwe woonprojecten, zal worden besteed aan initiatieven ten voordele van de derde leeftijd?

Vanmiddag was ik er eens te meer op een openbare verkoping getuige van hoe de woningpolitiek niet mag en niet moet. Gewone ambtenaren geraken niet meer aan een behoorlijke woning in Brussel. Ik heb het niet over de problematiek van de sociale woning, maar over de woning van de gewone man. Het gras wordt hem voor de voeten weggemaaid wanneer hij op een openbare verkoop twee of drie miljoen kan bieden voor een appartement omdat een bouwpromotor de samenbundeling vraagt en er meer voor biedt. De droom is weg en morgen kan hij herbeginnen. U zal opwerpen dat dit de nationale wetgeving is en dat wij in een maatschappij van vrije-markteconomie leven. Is het echter niet mogelijk om te praten over een verandering van de handelwijze bij openbare verkopen?

Bij gelegenheid van het bezoek van de Minister-Voorzitter aan mijn gemeente, hebben wij nogmaals gehoord dat een moratorium werd ingesteld voor de verkoop van gemeentegoederen, waarop uiteraard uitzonderingen werden ingeschreven namelijk: de verkoop met de garantie dat de woningen op het desbetreffend terrein werkelijk een woonfunctie zullen uitoefenen en een verkoop wegens delging van gemeenteschulden. De vraag kan worden gesteld of de noodzakelijkheid niet moet worden ingecalculeerd bij het opstellen van een inventaris met het oog op een beleid op het niveau van heel de agglomeratie, om goederen, evenwichtig verspreid over Brussel en behorend tot de gemeenten, te behouden voor gemeenschappelijke functie. Daarbij denk ik aan dienstencentra, onthaaltehuizen, enz.

Ik wil dit hoofdstuk «woningen» afsluiten met enkele vragen over concrete wijken in ons Gewest. Hoe staat het met het Martelaarsplein? Er zou een akkoord met de Vlaamse Executieve ter zake zijn gesloten. Wat is de inhoud ervan en hoe zal het akkoord door het Brussels Gewest worden uitgevoerd?

Iedereen herinnert zich de renovatie van de Zavel. Die is zeer geslaagd, maar men kan zich de vraag stellen of dit de oplossing was voor hen die er geboren waren en er wilden blijven. Vandaag rijst hetzelfde probleem voor het Vossenplein en de woongelegenheid daar.

Hoe ver is het dossier van de kazernes gevorderd? Volgens persverklaringen is de Staat de eigenaar, terwijl de andere partij, het Gewest, hetzelfde beweert. Ter zake had ik graag klaarheid.

Ik zal het verder hebben over de verkeersproblematiek. Wat de technische aspecten ervan betreft, is collega Draps beter op de hoogte. Toch wil ik één opmerking formuleren.

U zou nieuwe bussen kopen. Ik weet niet of ze al werden besteld. In ieder geval werden prijsaanvragen rondgestuurd. Ik dring er bij de Executieve op aan dat zij er rekening mee houdt dat de inwoners ook 's avonds met het openbaar vervoer terug naar de rand van het Brussels Gewest kunnen. Zijn hiervoor de grote klassieke bussen nodig? Misschien kan men de aankoop van kleinere bussen overwegen. Ik denk hier aan het probleem van de jeugd die 's avonds graag uitgaat of van de ouderen waarvoor het gebruik van de metro 's avonds ongeschikt is. Zal er dus in de kredieten voor 1990 ruimte zijn voor het bekostigen van al deze behoeften?

Ik wil nogmaals de aandacht vestigen op de absolute noodzaak van het suppletief karakter van elk transport in de vervoerpolitiek. Zo zijn er personen die enkel aangewezen zijn op taxivervoer omdat hun mobiliteit niets anders toelaat. Kan er bij de onderhandelingen over de nieuwe taxitarieven geen systeem worden bepleit waarbij voorkeurregelingen voor die categorie, die onze zorg en aandacht moeten wegdragen, worden ingevoerd? In bepaalde Brusselse gemeenten bestaat de taxicheque. Dat gebeurt ook in mijn gemeente omdat het de enige manier is om bepaalde personen te helpen. Toch vind ik het een nogal paternalistische handelwijze. Een menswaardiger manier ware het indien men van voor gunsttarieven kan voorzien, zoals dit het geval is voor andere regelmatige gebruikers van dit vervoermiddel.

Ik beëindig mijn uiteenzetting met enkele bedenkingen over de voogdij over de gemeenten. Wij zijn erover verheugd dat aanpassingen van de normen van het gemeentefonds voor de Brusselse gemeenten worden overwogen, rekening houdend — terecht — met de concrete toestand op sociaal vlak waarbij naar compensaties zal worden gezocht. Verre van mij om te zeggen dat dit een slecht idee is. Toch is het wat kortzichtig en unilateraal. Wellicht kon ook rekening worden gehouden met de plichten die een gemeente op sociaal en cultureel gebied ten opzichte van de twee Gemeenschappen vervult. Iedereen weet dat vijf gemeenten van Brussel, helaas, nog steeds geen Nederlandstalig gemeentelijk onderwijs aanbieden. Wij beseffen dat de inrichting daarvan geld kost en moeilijk is in de huidige budgettaire situatie. Ik ben echter de mening toegedaan dat de gemeenten die deze service, naast bibliotheekwerking, wel verlenen, toch recht hadden op een speciale tegemoetkoming van het gemeentefonds omdat die dienstverlening tenslotte de hele bevolking ten goede komt.

De christelijke volkspartij is altijd gevoelig geweest voor de gewone man in de straat. Hij doet Brussel leven. Laten wij op de eerste plaats aan hem in ons beleid denken. *(Applaus.)*

M. le Président. — La parole est à M. Harmel.

M. Harmel. — Monsieur le Président, messieurs les Ministres, chers collègues, il est, me semble-t-il, de très bon augure que l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale ait tenu à nous présenter le budget 1990 avant le début de l'exercice budgétaire, même si les conditions de travail n'ont pas toujours été parfaites. Je tiens, dès lors, à remercier les membres de

l'Exécutif pour la clarté de leurs exposés et la précision de leurs réponses lors des séances de commission.

A l'avenir, nous devrons poursuivre la procédure que nous avons utilisée pour le budget des dépenses. En effet, l'analyse de celui-ci par sections regroupées selon les matières relevant d'une section permanente a permis aux membres des différentes commissions permanentes de participer concrètement au débat budgétaire, ce dont je me réjouis. Néanmoins, la commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales, devrait, en collaboration avec l'Exécutif, évaluer la procédure budgétaire et définir le rôle que la Cour des comptes pourrait être appelée à jouer lors de l'élaboration du prochain budget. Dans un même ordre d'idées, lors du budget de 1991, un toilettage de tous les libellés devrait être fait. Par exemple, à la section 38, le titre «Hygiène et Santé publique» pourrait être remplacé par «Environnement». Il conviendrait également de dresser un tableau récapitulatif des recettes et des dépenses, à l'exemple de ce qui se fait à l'Etat central dans l'exposé général. Cela nous permettrait de voir clairement les montants empruntés.

Pour plus de facilité nous devrions à l'avenir regrouper tous les articles d'emprunt, ce qui permettrait une meilleure lisibilité du budget.

La loi spéciale de financement du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions, permet aux entités fédérées d'exercer leurs nouvelles compétences au départ de deux grands principes: la responsabilité financière et la solidarité réversible.

La Région de Bruxelles-Capitale a désormais un statut définitif et 1990 verra la mise en place, pour la deuxième année consécutive, d'un budget régional spécifique. Rappelons donc que dans le nouveau système de financement, le principe de dotation est remplacé par un nouveau mécanisme de transfert. Les Régions peuvent mener leur propre politique fiscale: elles pourront, à partir de 1992, percevoir des centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques ou dès 1994, accorder des réductions à l'impôt des personnes physiques. Les impôts ristournés seront remplacés par les impôts régionaux, c'est-à-dire la taxe sur les jeux et paris, la taxe sur les appareils automatiques de divertissement, la taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées, les droits de succession, les droits d'enregistrement, la taxe de circulation. Les recettes non fiscales propres sont maintenues et les Régions seront tenues de contracter des emprunts à titre de préfinancement de la partie ristournée par l'Etat.

Bruxelles dispose donc, pour son financement, de recettes d'impôts, de taxes et de produits d'emprunts. Durant la période transitoire, c'est-à-dire jusqu'en l'an 2000, le calcul des moyens des Régions se fera par référence au niveau actuel des dépenses, tel que fixé dans la loi spéciale de financement.

Ensuite, dans le système définitif, les moyens financiers de chacune des Régions évolueront exclusivement en fonction de la dynamique propre de l'impôt des personnes physiques dans chaque Région.

C'est bien entendu la raison pour laquelle nous devons mettre tout en œuvre pour favoriser le retour et le maintien des habitants à Bruxelles.

Le groupe PSC soutient pleinement la politique volontariste du logement, de l'aménagement du territoire et des transports publics, telle qu'elle nous est proposée aujourd'hui par l'Exécutif.

Mais la loi de financement prévoit également que durant la période transitoire, les Régions participeront à l'amortissement de la dette de l'Etat.

Or, comme l'Etat central affecte 14,3 p.c. de ses dépenses courantes au service de la dette, les Régions ne recevront que 85,7 p.c. des montants financiers correspondant aux dépenses relatives aux nouvelles compétences qui leur ont été transférées.

Ainsi, pour l'année 1990, des 10 653,4 milliards relatifs aux dépenses courantes des nouvelles compétences transférées, la Région bruxelloise recevra 85,7 p.c. soit 9,130 milliards. Cela signifie que la Région de Bruxelles-Capitale limitera, comme prévu dans le budget, ses dépenses courantes pour ses nouvelles compétences à 85,7 p.c. des crédits de base, pour éviter de devoir recourir à l'emprunt qui représenterait une dette régionale propre.

La loi de financement prévoit que les dépenses d'investissement seront préfinancées par la Région pour compte du Pouvoir central et que le remboursement par l'Etat s'étalera sur dix ans. Un emprunt immédiat créant une dette immédiate, on peut se demander dans quelle mesure le préfinancement par la Région de ces emprunts ne créerait pas une dette régionale. Ici encore, pour éviter de créer une dette régionale dont la charge financière deviendrait très rapidement insupportable, l'Exécutif a décidé de limiter le montant maximum des emprunts à contracter à 5 514,6 millions.

Le volume d'emprunts contracté couvrira, et il faut s'en réjouir, les dépenses d'investissement, la Région n'empruntant pas pour ses dépenses courantes. Ce volume étant en dessous du montant que la Région doit préfinancer pour compte du pouvoir central et étant pris en charge en vertu de la loi du 16 janvier 1989, capital et intérêt, par l'Etat central, l'exercice budgétaire devrait présenter un boni.

Rappelons que pour l'exercice 1989, l'Etat central avait accordé à la Région une autorisation d'emprunts de 1,3 milliard qui n'a pas été utilisé par l'Exécutif; nous bénéficierons de la première annuité en 1990.

En ce qui concerne la «mainmorte», j'avoue que l'intervention de 300 millions inscrite au budget depuis plusieurs années me semble insuffisante. Elle a été évaluée à 1 milliard en 1985 pour tout le Royaume et normalement 50 p.c. de cette somme devait être affecté à la Région bruxelloise. La mainmorte devra, me semble-t-il, faire l'objet d'une renégociation avec le Ministre de l'Intérieur et les deux autres Régions.

Si l'Exécutif a opéré le bon choix en limitant le montant maximum des emprunts à contracter en dessous du volume qui lui sera remboursé intégralement, capital et intérêt, par l'Etat central, l'Exécutif a voulu en même temps assainir la dette régionale héritée en matière de logement et de dette communale. C'est ainsi que la Région bruxelloise procédera à un apurement de la dette du logement social de 3,528 milliards, ce qui permettra à la Région bruxelloise d'être en ordre de règlement en 1990 à l'égard des charges du passé en matière de logement.

En outre, l'Exécutif a prévu un crédit spécial en vue de couvrir le passif des communes bruxelloises, soit 1 402 000 000 de francs ainsi que le remboursement de l'emprunt Demuyter à concurrence de la tranche 1989 soit 1 497 000 000 de francs.

A côté de la priorité accordée par l'Exécutif au logement et au logement social, le budget des dépenses démontre que les crédits en faveur des pouvoirs subordonnés et des transports publics englobent 50 p.c. du budget total.

Le groupe PSC est heureux de ces choix qui permettront d'abord de créer les indispensables logements dont Bruxelles a tant besoin pour abriter tous ses habitants à revenus moyens, qui ne parviennent plus à suivre la flambée immobilière actuelle. Cette construction d'immeubles nouveaux augmentera l'offre, ce qui devrait permettre de régulariser quelque peu la politique actuelle des prix.

Un effort considérable est également prévu pour les transports publics qui, comme tout le monde le sait aujourd'hui, connaissent des grandes difficultés. Pour résoudre ce problème, un effort supplémentaire sera consacré également à des investissements en matériel roulant et à un renouvellement des installations fixes. A quoi sert-il en effet d'avoir construit un métro si on ne peut y faire rouler un nombre suffisant de rames? Comment obtenir un service de transports en commun performant si on ne dispose pas d'assez de bus?

Si nous souhaitons que la Région de Bruxelles-Capitale survive à la fin de la période transitoire prévue par la loi de financement et puisse, sur la base de l'impôt des personnes physiques, obtenir des montants suffisants, logement et transport en commun sont deux des points sur lesquels il faut tout spécialement insister comme l'Exécutif entend le faire aujourd'hui.

Je voudrais maintenant m'attacher plus spécialement au budget relatif aux dépenses et notamment à la politique des travaux subsidiés, reprises dans différentes sections, par exemple section 38 «Hygiène et Santé publique» article 63.20.

Cet article prévoit une enveloppe de 145 millions pour des subventions aux pouvoirs publics régionaux et locaux à titre d'intervention dans les charges d'intérêts d'emprunts contractés par ces pouvoirs auprès du Crédit Communal de Belgique pour le financement de travaux.

Je me pose la question de savoir si, dans un tel cas, nous ne finançons pas en réalité le banquier.

Nous intervenons ici dans les charges d'intérêts d'emprunts qui ont été contractés par les communes à des taux sur lesquels nous n'avons aucun contrôle.

N'aurions-nous pas avantage à l'avenir à souscrire immédiatement ces emprunts, ce qui nous permettrait d'obtenir, auprès des banquiers, des taux plus intéressants?

Compte tenu de l'effort important que la Région entend mener à l'égard des pouvoirs subordonnés, c'est-à-dire des communes, il serait intéressant que nous puissions disposer d'un tableau récapitulatif des emprunts consentis aux communes, ce qui permettrait de mieux comprendre quelle en sera la situation à l'échéance 1993, lors du remboursement des emprunts Hatry I, Hatry II.

Comme l'a très justement souligné Mme de 'T Serclaes, ce tableau récapitulatif devrait être complété par un programme pluriannuel.

Si nous pouvons nous réjouir du désir de l'Exécutif de mener des politiques résolument neuves notamment:

1. en matière d'intégration, en inscrivant à la section 32 (43.05) une subvention spéciale aux communes en vue de promouvoir l'intégration et la cohabitation des différentes communautés locales,

2. ainsi que dans le domaine du logement, en accordant à la section 36 — article 33.61 — des subsides aux organismes et groupements qui s'occupent de la promotion et de l'aménagement du logement social ou qui contribuent par l'action intégrée ou le partenariat entre acteurs publics et associatifs,

l'Exécutif doit, me semble-t-il, pour tous ces types de subventions, déterminer de manière précise les critères d'affectation et de répartition.

C'est ainsi qu'il faudrait prévoir une réglementation organique fixant de manière précise les conditions de subventions et permettant ainsi à chacun l'accès à ces nouvelles aides.

Nous retrouvons dans le budget des dépenses, différents articles se rapportant à des frais d'études relatifs à l'aménagement du territoire, à l'emploi, à la lutte contre la pollution, à l'environnement, à la politique des rénovations des sites.

Ces études sont, bien entendu, indispensables avant de définir la politique à suivre dans ces différents domaines cruciaux pour l'avenir de Bruxelles.

Soucieux d'être parfaitement informé avant de prendre une décision, je suis sûr que l'Exécutif transmettra aux différents membres des commissions permanentes l'état d'avancement de ces études, ce qui permettra à chaque commissaire de suivre l'évolution des différentes études en cours et de participer ainsi activement et en pleine connaissance de cause aux différents choix des politiques futures.

Dans le secteur du logement social, le PSC soutiendra fermement cette volonté de l'Exécutif de payer les charges du passé, de créer une intervention de solidarité dans les déficits des sociétés de logement agréées, de redéfinir une politique nouvelle en matière de logement sociaux.

C'est ainsi qu'à côté de la construction indispensable de logements sociaux nouveaux, pour lesquels l'Exécutif a prévu d'ailleurs un crédit d'engagement de 2 milliards pour l'année 1990, c'est aussi toute la réglementation relative à l'accès au logement social qui doit être revue dans le souci de permettre aux plus démunis d'obtenir dans un délai raisonnable un logement social.

Enfin, dans le domaine de l'emploi, le groupe PSC appuie l'initiative de l'Exécutif de faire de l'ORBEm un instrument de la politique de l'emploi performant dans le cadre duquel sur le terrain s'inscriront les initiatives existantes.

Pour permettre à l'ORBEm de jouer ce rôle efficace dans le placement des chômeurs et des demandeurs d'emploi, il conviendra de favoriser le contact direct avec les différents acteurs locaux que sont les communes, les CPAS, les associations privées ou les entreprises.

L'ORBEm ne pourrait-il devenir dans cet esprit l'instrument d'une nouvelle synergie entre les communes?

Pour conclure, le groupe PSC approuvera ce budget équilibré et réaliste qui rencontre ses différentes priorités à savoir:

1. la rigueur budgétaire,

2. le développement du logement et des transports publics,

3. la création de politiques nouvelles. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — Nous reprendrons nos travaux demain jeudi 14 décembre 1989 à 9 h 30.

Wij hervatten onze besprekingen morgen donderdag 14 december 1989 te 9 u 30.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(La séance est levée à 18 heures.)

(De vergadering wordt gesloten te 18 uur.)